
Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Janvier 2012

Préfecture de Saint-Martin



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011



Sommaire

3	Présentation de la RNN
11	Rapport d'activités 2011
36	Synthèse des suivis scientifiques
40	Revue de presse
45	Rapport financier 2011
53	Compte-rendu du Comité consultatif du 18 mars 2011



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Présentation de la RNN



Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Localisation : île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

Surface totale 3.060 hectares, dont :

Terrestre : 153 ha

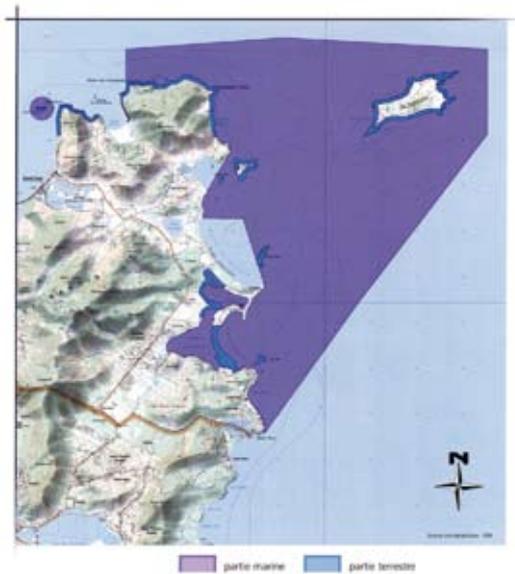
Marine : 2.907ha

Type de protection : Réserve Naturelle Nationale

Catégorie UICN : IV

Texte de création : décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

Présentation



Description

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



Biodiversité

Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épiphytes et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.



Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).



Les formations coralliennes de récifs bioconstruits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.



Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par diverses conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthage.

L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbusard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Colombe à queue noire, *Columbina passerina*

Frégate superbe, *Fregata magnificens*

Grande Aigrette, *Ardea alba*

Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*

Mouette atricille, *Larus atricilla*

Paruline jaune, *Dendroica petechia*

Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*

Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*

Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés. Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île. Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.





Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



Les mammifères marins

Dauphin commun, *Delphinus delphis*
Dauphin tacheté pantropical, *Stenella attenuata*
Dauphin tacheté de l'Atlantique, *Stenella frontalis*
Dauphin à long bec, *Stenella longirostris*
Grand dauphin, *Tursiops truncatus*
Globicéphale tropical, *Globicephala macrorhynchus*
Orque, *Orcinus Orca*
Mégaptère, *Megaptera novaeangliae*
Cachalot, *Physeter macrocephalus*





Statut de l'organisme de gestion

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Président : Harvé VIOTTY

Directeur: Romain RENOUX

Coordonnées

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Antenne du Conservatoire du Littoral

803 résidence les Acacias

Anse Marcel

97150 SAINT-MARTIN

Tél : 05 90 29 09 72

Fax : 05 90 29 09 74

www.reservenaturelle-saint-martin.com

reservenaturelle@domaccess.com

Moyens logistiques

3 véhicules 4x4, 2 bateaux, appareils photos, caméra, équipement informatique...

Réglementation

Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

Art. 7. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Art. 8. - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 9. - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



Art. 11. - Il est interdit :

- 1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
- 4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;
- 5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
- 6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 12. - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

Art. 13. - La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

Art. 14. - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

Art. 15. - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

Art. 16. - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

Art. 17. - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 18. - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

Art. 19. - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

Art. 20. - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

Art. 21. - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif. Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 22. - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

Art. 23. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



Délimitation

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique. Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.

Les espaces naturels protégés à Saint-Martin





Le personnel

Aujourd'hui, six salariés mènent à bien les missions qui leur sont confiées, chacun dans son domaine.

Direction -

Romain Renoux

Le conservateur de la RNN et représentant des sites du Conservatoire du littoral assure la direction générale et coordonne l'ensemble des projets. Il représente la Réserve et l'antenne saint-martinoise du Conservatoire auprès des instances locales et nationales.

Études scientifiques -

Pauline Malterre

Dotée d'une maîtrise en biologie marine et d'un master sur la gestion des écosystèmes marins et côtiers, elle se consacre à la mise en œuvre des suivis scientifiques et plans d'actions des espèces protégées.

Julien Chalifour, titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, a pris la relève de Pauline Malterre le 5 décembre 2011 et assure la continuité de ses missions.



Études et aménagements - Béatrice Galdi

Chargée de mission pour le Conservatoire du littoral, elle travaille activement, entre autres, à la mise en valeur de l'îlet Pinel et de la Baie de l'Embouchure, ainsi que sur l'aménagement et la mise en valeur des étangs.

Pôle technique et réglementaire

Franck Roncuzzi - garde-chef : commissionnements faune / flore, circulation des véhicules terrestres à moteur, réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine et Conservatoire du littoral

Christophe Joe - garde : commissionnement Conservatoire du littoral

Steeve Ruillet - garde : commissionnements réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine, loi sur l'eau et Conservatoire du littoral

Vincent Oliva - garde : recruté en CDD pour compléter l'équipe des gardes pendant la haute saison 2011, il a quitté l'équipe en juillet.

Sur le terrain en permanence, les quatre gardes de la RNN assurent une triple fonction. Ils participent activement à l'aménagement des espaces naturels en assurant la pose et l'entretien des mouillages ainsi que le suivi des chantiers d'aménagements. Ils participent aux relevés scientifiques, et, assermentés et dotés de pouvoirs de police, ils ont une mission de sensibilisation et de répression vis-à-vis des contrevenants.



Rapport d'activités 2011 ■ ■ ■



Introduction ■ ■ ■

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a été validé par arrêté préfectoral le 18 mars 2010 pour une période de 5 ans.

Rappelons que l'objectif principal retenu dans ce plan de gestion est **le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres à Saint Martin**. Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique croissante, sur un espace réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien de la qualité des milieux actuels constitue, en soi, un challenge particulièrement ambitieux pour Saint-Martin.

A partir de cet objectif principal, 7 objectifs à long terme ont été définis :

- 1) L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2) La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3) L'extension de la gestion de la réserve naturelle à de nouveaux espaces*
- 4) La restauration des milieux ou populations dégradés
- 5) La communication et l'éducation environnementale
- 6) L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- 7) Le renforcement de l'intégration régionale

**Ce troisième objectif revient à la Collectivité, seule habilitée à décider quels espaces elle souhaite préserver. La Réserve naturelle a informé la Collectivité qu'elle serait toujours prête à apporter son expérience et son savoir-faire pour améliorer la gestion de ces espaces.*

Sommaire

Page 14

1- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

Des actions programmées pour un suivi efficace des fonds marins
Les scientifiques mènent l'enquête sur les étangs
Les baleines se montrent peu, mais se font entendre
Un cachalot en détresse sur la baie Orientale
Soirée au Bikini pour une tortue luth
Des éco-volontaires au service des tortues
Prolifération du poisson-lion
Une chenille à l'attaque du « tête à l'anglais »
Les sargasses, ça agace !
La Réserve aux commandes de son tableau de bord
Fréquentation : qui, où, quand, pourquoi ?

Page 21

2- La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

Destruction et remise en état de mangroves
Grave menace sur Tintamare
Aménagements à l'îlet Pinel
Les mouillages de la Réserve, c'est du solide
Bouées de mouillage : mêmes couleurs dans toutes les îles
Infractions = sanctions

Page 24

4- La restauration des milieux ou populations dégradés

Un échange gagnant-gagnant à Coralita
La Réserve donne son avis sur le PLU
Un réseau d'assainissement insuffisant et obsolète porte atteinte aux étangs
Le voilier échoué a été enlevé
Plus besoin de casque à Pinel
Le sentier des froussards peut être pratiqué sans crainte

Page 27

5- La communication et l'éducation environnementale

140 jeunes à la découverte des merveilles de Tintamare
Esterline, une pro de la nature au service des jeunes
90 enfants dans la nature
Merci les lycéens !
Coralita : un bon site pour enrichir sa culture
Réserve naturelle & Marine Park : même combat
La Réserve dit « oui » à la Collectivité et à l'OT
Le sentier sous-marin remporte la Palme IFRECOR !

Page 31

6- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

Pauline Malterre a quitté la Réserve pour le WWF... Bienvenue Julien !
Au revoir Vincent !
Compagnonnage : l'échange qui marche

Page 33

7- Le renforcement de l'intégration régionale

Assises des Îles du Nord : échanger pour améliorer la gestion des AMP
La Réserve travaille au niveau national, pour l'outre-mer
Le Forum des AMP pour partager les meilleures pratiques de gestion
En Martinique pour la protection des mammifères marins

Objectif 1

L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

Des actions programmées pour un suivi efficace des fonds marins

Le suivi de l'état de santé des fonds marins constitue l'une des grandes missions de la Réserve naturelle de Saint-Martin, qui a mis en place plusieurs actions programmées pour assurer au mieux cette mission.

- Depuis 2008, le récif corallien situé à l'arrière du spot de surf du Galion bénéficie chaque année d'une attention toute particulière à l'occasion de l'opération Reef Check. Ce programme consiste à suivre scientifiquement l'évolution de l'état des récifs dans toutes les mers du monde et dans plus de quatre-vingts pays, grâce à l'aide matérielle de la Quiksilver Foundation. Il donne lieu à la publication annuelle d'un état mondial de l'état de santé des récifs. Les plongeurs ont recensé les poissons par espèce, ont comptabilisé les oursins, les langoustes, les coquillages et les gorgones, et ont relevé la densité des coraux ainsi que leur état de santé. Les résultats ont été transmis au bureau d'études Pareto, qui centralise les données de Reef Check pour la Guadeloupe et les Îles du Nord.

- Depuis cinq ans, une opération similaire réunit chaque été les plongeurs des réserves naturelles de Saint-Martin, de Saint-Barth et de Petite Terre, en Guadeloupe, pour le suivi de l'état de santé sous-marin des trois réserves. À Saint-Martin, du 7 au 9 août 2011, les coraux des sites de Chico et de Fish Point et les herbiers des sites du Rocher Créole et de la baie de Grand-Case ont fait l'objet de mesures, de comptages et de comparaison avec les années précédentes. Les résultats sont en cours de traitement, mais l'on peut déjà avancer que le récif corallien est dans un état satisfaisant, avec peu de changement depuis 2010 et pas trop de blanchissement. Du côté des herbiers, en revanche, l'inquiétude est de mise. Les plongeurs ont constaté un important développement de cyanobactéries, conséquence d'une dégradation de l'environnement en rapport avec des apports probables d'eaux usées dans la baie de Grand-Case. Les cyanobactéries ressemblent à des algues visqueuses et vert vif, qui étouffent l'herbier. Seul l'arrêt de ces apports pourra donner le signal de leur disparition. La Réserve et la Collectivité de Saint-Martin travaillent en collaboration avec l'Établissement des eaux et de l'assainissement (EEASM) pour la gestion de ce problème de pollution de la baie de



L'équipe de la Réserve naturelle, prête à plonger sur la station Reef Check du Galion



Sur le site de Chico

- À l'instar de la station Reef Check du Galion, une seconde station est en cours de définition avec le cabinet d'études Pareto, au Nord de l'îlet Pinel. Pourquoi Pinel ? Surtout, hélas, parce qu'un important développement de macro-algues et de cyanobactéries sur le récif corallien témoignent d'un déséquilibre de ce milieu fragile, vraisemblablement dû à un apport d'eaux usées. Dès le printemps 2012, les éco-volontaires seront appelés à vérifier l'état du récif et à dénombrer les poissons et les invertébrés. Ce suivi sera poursuivi chaque année aux mêmes dates.



Une seconde station Reef Check à Pinel

Une partenaire sur le sentier sous-marin



Isabelle Bonnefoy

Isabelle Bonnefoy est la nouvelle gestionnaire du sentier sous-marin de Pinel, créé par la Réserve naturelle en 2009 et rebaptisé Éco Snorkeling. 7 jours sur 7, elle accueille le public et l'informe sur la Réserve et sa réglementation. Elle organise des initiations et des excursions en apnée sur le sentier - avec ou sans « tuba-audio » et son message éducatif enregistré - et loue des palmes, masques et tubas. Cette plongeuse professionnelle a une formation de biologiste marin qui lui permettra, dans le cadre de sa convention avec la Réserve, de réaliser certains suivis scientifiques sur le site. Le sentier sous-marin a permis à la Collectivité de Saint-Martin de remporter la première Palme décerné par l'IFRECOR (lire page 30).

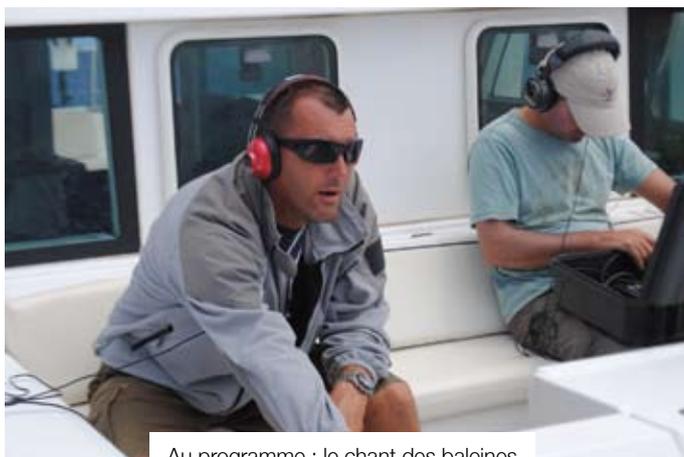
Les scientifiques mènent l'enquête sur les étangs

Faut-il désenvaser les 14 étangs affectés depuis 2007 au Conservatoire du littoral et gérés par la Réserve naturelle ? Les ouvrir à la mer lorsque l'exutoire est fermé ? Comment améliorer la qualité de l'eau et des sédiments ? Restaurer une qualité des écosystèmes et des paysages ? Cet environnement lagunaire, riche mais fragile, est menacé par de nombreux impacts humains et les conclusions de l'étude lancée en juillet 2010 par le Conservatoire du littoral permettent aujourd'hui de connaître les réponses à toutes ces questions et bien d'autres. Deux campagnes de terrain et une série d'analyses, de mesures et d'observations ont été réalisées afin de mieux connaître les caractéristiques et le fonctionnement des étangs, la première du 7 au 12 octobre 2010 pendant la saison humide et la seconde du 11 au 15 avril 2011, en pleine saison sèche. Parallèlement, l'ornithologue Gilles Leblond a poursuivi ses observations bimensuelles de l'avifaune riche et diversifiée fréquentant ces milieux. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 21 octobre 2011. Ce comité – Conservatoire du littoral, Réserve naturelle, bureau en charge de l'étude, Collectivité, Établissement de l'eau et de l'assainissement, préfecture – a pris connaissance du diagnostic effectué, ainsi que des mesures de gestion et d'aménagement préconisées par le bureau d'études. Certaines sont innovantes – comme la création d'îlets dans les étangs pour favoriser la nidification ou la replantation de mangroves pour renforcer les minces franges existantes sur certains sites – d'autres étaient davantage attendues, comme la gestion des exutoires, le dévasement de certains étangs ou la pose de barrières sur plusieurs secteurs afin d'éviter les intrusions de véhicules et le remblaiement. La création de sentiers de découverte équipés d'observatoires pour les oiseaux développera l'intérêt du public vis-à-vis de cette avifaune, riche mais menacée, enjeu principal de la défense des étangs. Ce plan de sauvetage a hélas un coût élevé et il va falloir décider de quels étangs seront prioritaires et de quelles mesures seront privilégiées. Ces décisions seront prises en 2012.



Sternes et pluviers aux Terres Basses

Les baleines se montrent peu, mais se font entendre



Au programme : le chant des baleines

Si les baleines à bosse ne se sont pas beaucoup montrées, elles se sont en revanche bien fait entendre à l'occasion du suivi scientifique organisé du 7 au 11 mars 2011 par la Réserve naturelle de Saint-Martin et l'association guadeloupéenne BREACH, spécialiste des mammifères marins, dont c'était la troisième participation à ce suivi bisannuel. À bord d'un catamaran loué à un tarif préférentiel par la société VPM, l'équipe de la Réserve et de l'association ont sillonné les eaux entre Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth et Saba, selon un protocole standardisé dans les Antilles françaises et également utilisé dans le cadre d'AGOA, le sanctuaire pour les mammifères marins aux Antilles françaises. Deux groupes de baleines à bosse ont pu être observés le 9, ainsi que deux « breaches » (sauts) au large d'Anguilla le 11. L'hydrophone, en revanche, a permis d'enregistrer de nombreuses écoutes de chants de baleines, prouvant, s'il était nécessaire, que les baleines à bosse étaient bien au rendez-vous qu'elles se donnent chaque printemps dans nos eaux. Ces enregistrements vont permettre de déterminer l'abondance et la parcours de migration de ces espèces.

Un cachalot en détresse sur la baie Orientale

La présence très inhabituelle d'un cachalot d'environ dix mètres et de près de vingt tonnes dans les eaux de la baie Orientale, le 10 janvier 2011, reste un mystère. Alertée ce matin-là par un observateur, l'équipe de la Réserve arrive peu après en bateau devant Caye Verte et remarque immédiatement que la respiration du grand mammifère est faible et que sa posture, penchée sur le côté, n'est pas normale. En plongeant en apnée autour du cétacé, à tour de rôle pour ne pas trop le stresser, l'équipe note des éraflures sur les flancs de l'animal. Elles sont peut-être le résultat de son passage sur les récifs entre Caye Verte et la plage de la baie Orientale la nuit précédente, nuit au cours de laquelle il a percuté un bateau au mouillage. L'animal s'approchant très près du rivage, les gardes de la Réserve ont assuré la sécurité, en mer avec l'aide des gendarmes de la brigade nautique et à terre avec les agents de la brigade environnementale de la Collectivité et le PSIG. Le cachalot a ensuite pris la direction de Tintamare avant de revenir en début d'après-midi sur la baie Orientale, puis de finalement sonder et disparaître pour toujours. À la suite de cet événement, la Réserve a informé via son journal de la conduite à tenir en cas de rencontre avec un mammifère marin échoué sur la côte. Il faut immédiatement appeler la Réserve naturelle (05 90 29 09 72). En effet, il est dangereux de toucher l'animal, qui peut être vecteur de maladie ou éventuellement mordre et il est donc important de faire appel à un personnel formé.



Le cachalot s'est approché très près de la plage de la Baie Orientale

Saint-Martin a pour la première fois accueilli le comité de pilotage d'AGOA, le projet de sanctuaire des mammifères marins dans la Caraïbe française, le 29 mars 2011 à la Collectivité. L'objectif est de protéger les zones marines et les couloirs de migration fréquentés par ces espèces menacées, d'échanger les observations entre la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin afin d'enrichir les connaissances, mais aussi d'inciter les îles voisines à se joindre au projet, prouvant que la Caraïbe tout entière est soucieuse de la protection de ces grands animaux emblématiques. Sint Maarten a déjà fait savoir son intérêt.



Des éco-volontaires au service des tortues

L'efficacité du suivi scientifique de l'abondance des tortues marines mené par la Réserve Naturelle dépend du nombre et de la qualité des observations faites sur le terrain. Le réseau de clubs de plongée qui observent les tortues sous l'eau et de bénévoles qui témoignent des pontes sur les plages d'avril à novembre continue de s'étoffer, avec l'arrivée de clubs qui ne participaient pas encore et d'une dizaine de nouveaux éco-volontaires. La Réserve a lancé un appel aux bénévoles intéressés, qui peuvent appeler Julien Chalfour au 06 90 34 77 10 et a remercié tous les volontaires pour leur participation et leur respect du protocole auquel ils ont été formés. Tous les bénévoles du suivi des pontes ont participé à un suivi nocturne sur les plages des Terres Basses, précédé d'un dîner de remerciement offert par la Réserve.



Traces de tortue dans le sable

Soirée au Bikini pour une tortue luth

En pleine période de ponte, dans la soirée du 22 avril 2011, vers 22h30, une tortue luth a lentement remonté la plage de la Baie Orientale, juste en face du Bikini, malgré les lumières et l'activité humaine. Le reptile - que l'on observe rarement - a été repéré par un serveur du restaurant, qui a immédiatement appelé la Réserve. En arrivant sur les lieux, l'équipe de la Réserve a balisé la zone en installant un périmètre de sécurité, mais l'établissement - abonné au Journal de la RN - avait déjà eu les bonnes réactions, en éteignant les lumières et en demandant aux gens de ne pas s'approcher. La tortue est restée sur les lieux environ trois heures, mais après quelques hésitations a finalement rebroussé chemin et rejoint la mer, sans pondre. Pourquoi ? Selon Pauline Malterre, l'animal a pu être effrayé par les vibrations provoquées par les spectateurs, leurs ombres et la luminosité artificielle.

En présence d'une tortue sur un site de ponte, il est indispensable de suivre les consignes suivantes:

- ✓ Informer le pôle scientifique de la Réserve, au 06 90 34 77 10
- ✓ Ne pas toucher la tortue
- ✓ Ne pas s'approcher à moins de 2 mètres autour de l'animal
- ✓ Se placer hors du champ de vision de l'animal
- ✓ Ne pas éclairer une tortue
- ✓ Pour continuer d'observer ces animaux en ponte sur les plages de Saint-Martin, il ne faut pas les effrayer en prenant des photos. Les photographies - sans flash - doivent être prises lors du retour à la mer uniquement.



La tortue est retournée à la mer, sans pondre



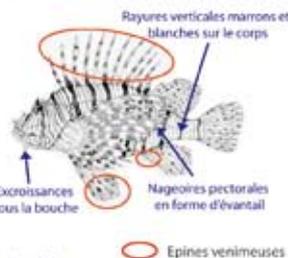
Prolifération du poisson-lion

Le 20 juillet 2010, le premier poisson-lion (*Pterois volitans*) de Saint-Martin était observé au large de Grand-Case. Deux jours plus tard, les gardes de la Réserve naturelle étaient les premiers dans les Antilles Françaises à capturer un spécimen de cette espèce invasive. Depuis, 100 poissons-lions ont été capturés à Saint-Martin, par les gardes de la Réserve, les clubs de plongée habilités et les pêcheurs, et l'espèce est en recrudescence constante. Un an après sa première observation sur l'île, le poisson-lion est partout, au stade juvénile comme au stade adulte. Afin de largement informer les usagers du danger représenté par le poisson-lion et de la conduite à tenir en sa présence, la Réserve naturelle a édité deux affichettes, l'une en français et l'autre en anglais. Cette affichette a été apposée dans les marinas et clubs de plongée. Elle a également été publiée dans le Journal de la Réserve naturelle et donc envoyée à plus de 2500 adresses électroniques sur les deux parties de l'île.

Originaire du Pacifique et de l'Océan Indien et échappé d'un aquarium de Floride lors du passage du cyclone Andrew en 1992, le poisson-lion menace l'équilibre écologique des fonds marins : aux Bahamas, une diminution de 79% des espèces endémiques a été relevée après son arrivée sur un récif corallien. Sans prédateur local, il peut pondre jusqu'à 30 000 œufs tous les quatre jours. La piqûre de ses nageoires, très douloureuse, peut provoquer un état de choc et nécessiter une assistance médicale.



Appel à témoin

La rascasse volante (*Pterois volitans* et *pterois miles*) ou **«lion fish»**
Aire d'origine : océans Pacifique et Indien
Taille : 45 cm max
Habitat : récifs coralliens, fonds rocheux
Comportement : le jour, il s'abrite souvent dans des cavités et est actif la nuit
Espèce invasive : menace sur les peuplements de poissons locaux
Alimentation : Se nourrit de tous les jeunes poissons
Prédateur : Aucun dans les caraïbes

Ces espèces constituent une menace pour nos récifs et nos poissons



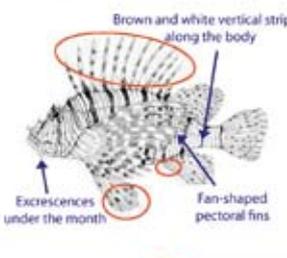
Risques : piqures très douloureuses pouvant provoquer un état de choc et nécessitant une assistance médicale
Pêcheurs : manipulez ce poisson avec une extrême prudence (le port de gants épais est indispensable)

Que faire à la vue de ce poisson :
Ne le manipulez et ne l'effrayez pas
- Localisez le site
Relevez les caractéristiques suivantes (profondeur, activité, nombre et taille du/des individus), température de l'eau et heure d'observation)
- **Contactez** au plus vite la Réserve Naturelle de Saint-Martin
- Dans la mesure du possible, prenez des photos

Réserve Naturelle de Saint-Martin :
Tel : 05 90 29 09 72
Portable : 06 90 57 95 55 ou 06 90 71 90 07
email : reservenaturelle@domaccess.com

Votre aide nous est indispensable

Witness Appeal

Lionfish (*Pterois volitans* and *pterois miles*)
Native area: Pacific and Indian oceans
Size: maximum 17 inches
Habitat: coral reefs and rocky sea floors
Behaviour: often hides in cavities in the daytime and hunts from late afternoon to dawn
Invasive species: threat to local fish populations
Diet: hunts all kind of small fish
Predators: none in the Caribbean

These species are a threat to our reefs and fish



Risks: very painful stings that can cause shock and need medical assistance
Fishers: use extreme caution when handling this fish (must wear thick gloves)

When you see this fish:
- Do not touch it or frighten it
- Localise the site
- Record the following features : depth, activity, number and size of individuals, water temperature and time at which the fish was spotted
- Contact the Réserve Naturelle of Saint-Martin
- If possible, take pictures

Réserve Naturelle of Saint-Martin:
Tel: 05 90 29 09 72
Mobile: 06 90 57 95 55 or 06 90 71 90 07
Email: reservenaturelle@domaccess.com

Your help is important !



Une chenille à l'attaque du « tête à l'anglais »

Le Melocactus Intortus - le fameux cactus « tête à l'anglais » -, très présent à Saint-Martin, est aujourd'hui menacé par la chenille Cactoblastis et son papillon. Ce lépidoptère, déjà présent à Saint-Barthélemy où il a fait des ravages, a été importé en 1957 à Nevis. Le scientifique guadeloupéen Éric Francius, spécialiste en cactus, a fait cette inquiétante découverte au cours d'un suivi scientifique réalisé du 28 février au 6 mars 2011 afin de recenser les Melocactus et de comparer leur état de santé, selon qu'ils se trouvent à l'intérieur ou en dehors de la Réserve naturelle. Si la chenille est pour le moment absente de Cactus Place, elle est arrivée sur le sentier des Froussards et à Babit Point et constitue une réelle menace pour cette espèce protégée.



Éric Francius, spécialiste en cactus, sur le terrain

Les sargasses, ça agace !

L'été 2011 a vu les plages de Saint-Martin et de nombreuses autres îles envahies par les sargasses, algues brunes flottantes normalement localisées dans une mer située entre les Bermudes, la Floride et Porto Rico. Le changement climatique ayant apparemment modifié les courants circulaires qui les « emprisonnent » habituellement dans la mer qui porte leur nom, ces sargasses ont dérivé par bancs entiers vers le Sud. Inhabituel, le phénomène n'en est pas moins naturel et pas du tout polluant. Il a bien sûr fallu nettoyer les plages les plus touristiques et la Réserve a joué à cette occasion le rôle de conseiller technique qui lui revient, afin d'éviter la dégradation des plages. Milieux fragiles et dépendants d'un subtil équilibre, les plages et arrières plages sont aussi le lieu de nidification des tortues marines. L'utilisation brutale de bulldozers est à proscrire absolument, comme l'explique le « Guide méthodologique du nettoyage raisonné des plages », développé et édité par le Conservatoire du littoral et Rivages de France, qui explique comment nettoyer ces espaces naturels en tenant compte de leur fragilité. La Réserve a mis cet ouvrage à la disposition de la Collectivité et s'est déplacée sur plusieurs sites, dont celui de la plage de Coralita, afin d'en conseiller les riverains. 40 tonnes de sargasses – mais aussi hélas de sable – ont été stockées sur l'écosite de Grandes Cayes. L'invasion a surtout affecté la côte Nord-Est de Saint-Martin, relativement épargnée en comparaison d'îles comme Antigua ou la Guadeloupe. Certaines portions de plages ont même disparu sur certaines îles, comme en Martinique, en raison du nettoyage intempestif de ces algues.



La plage de l'embarcadère de Pinel envahie par les Sargasses



La Réserve aux commandes de son tableau de bord

La restitution finale de PAMPA, programme de recherche lancé en 2008 avec la participation de plusieurs gestionnaires d'aires marines protégées (AMP), a eu lieu le 31 mars 2011 à Paris. L'objectif était de développer les indicateurs permettant d'évaluer la performance des AMP, pour une meilleure gestion de leurs écosystèmes, de leurs ressources et de leurs usages. 80 indicateurs ont été définis pour Saint-Martin, afin d'évaluer dans le temps les variations d'autant de données comme, par exemple, l'état de santé des récifs coralliens ou l'état de la fréquentation des différents sites de la Réserve Naturelle. Ces connaissances permettent à la Réserve de mesurer avec précision l'efficacité de ses actions, mais aussi de gérer au mieux l'espace qui lui est confié. Ces 80 indicateurs ne sont toutefois pas les seuls dont dispose la Réserve, qui compile d'autres données, sur les oiseaux, les tortues marines ou les mammifères marins, par exemple. Gérer toutes ces informations et leurs variations dans le temps demande une solide organisation, à laquelle s'est consacrée Julie Grousseau. Étudiante en master 2 « Biodiversité et développement durable » à l'Université de Perpignan, elle a été accueillie au sein de la Réserve pour un stage de sept mois, du 1er février au 9 septembre 2011. Sa mission principale a consisté à développer un tableau de bord propre à la Réserve naturelle de Saint-Martin, incluant l'ensemble des indicateurs mis en place, pour une gestion optimale des milieux naturels. Dans le cadre de son travail, l'étudiante a mis l'accent sur le suivi des oiseaux. Au fil du temps, la Réserve pourra ainsi suivre, par exemple, les effectifs reproducteurs de noddis bruns à Tintamare ou le nombre d'espèces d'oiseaux différentes autour de chaque étang de l'île. Selon les résultats, la Réserve saura, par exemple, si l'interdiction de mouillage devant North Cove, à Tintamare, a favorisé ou non la reproduction des noddis bruns, qui nichent dans les falaises.



Mouillage interdit à North Cove, pour la protection des noddis bruns



Julie Grousseau

Fréquentation : qui, où, quand, pourquoi ?

Inclus dans les 80 indicateurs de PAMPA, le suivi de fréquentation de la Réserve commencé il y a deux ans a été complété par Étienne Rastoin auprès des plongeurs, des plaisanciers et des professionnels de la mer. De février à août 2011, ce futur ingénieur agronome de l'école AgroParisTech a consacré son stage de fin d'études au suivi, en élargissant le panel et en affinant les résultats. Ce suivi de fréquentation permet de connaître la fréquentation des différents sites dans le temps, de définir l'intérêt que ces sites suscitent auprès des usagers, de qualifier les différents types d'usagers et de mettre toutes ces données en relation avec les impacts sur le milieu naturel. Le stagiaire a répertorié 2354 bateaux – dont 60% à l'intérieur de la Réserve – et 19104 personnes – dont 76% dans la Réserve. Son travail permet aujourd'hui de mieux savoir qui fréquente la Réserve, à quel moment, pour quelles raisons et ainsi d'évaluer les impacts de cette fréquentation sur le milieu naturel. Il ressort aussi de son étude que de nombreuses personnes méconnaissent la Réserve et ses actions et qu'elles apprécieraient d'être mieux informées. L'objectif principal du Journal de la Réserve est d'informer au mieux les usagers, qui sont invités à le diffuser à leurs contacts !



Étienne Rastoin sur le terrain



■ ■ ■ Objectif 2

La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

Destruction et remise en état de mangroves



Les travaux sur la route de Coralita

Le jeudi 24 mars 2011, la Réserve naturelle a dressé un procès-verbal à une société de travaux publics pour le délit de destruction non autorisée de territoire classé en réserve naturelle, ainsi que pour exécution irrégulière de travaux dans une réserve naturelle et enlèvement de végétaux. Cette procédure concerne la destruction d'une mangrove consécutive à des travaux le long de la route de Coralita à Quartier d'Orléans. À Grand-Case, en avril 2011, après plusieurs mois de travaux le long de la route nationale, un nouveau remblai était clairement visible en bordure de l'étang, à la hauteur des bandes rugueuses. À la demande de la Réserve naturelle, la société en charge des travaux a remis les lieux en état en retirant la terre qu'elle y avait déversée.

Grave menace sur Tintamare

Voté en conseil exécutif et à l'unanimité le 19 avril 2011, le projet d'installation d'une centrale éolienne de 10 MW sur Tintamare – dont le littoral est classé en Réserve naturelle – a été publié dans la presse, sans que la Réserve en soit officiellement informée. Le président de l'association de gestion de la RN, Harvé Viotty, a donc adressé un courrier au préfet, au président de la Collectivité et au directeur de l'environnement de Guadeloupe demandant à être saisi pour avis. Le courrier précise l'opposition de la Réserve Naturelle à ce projet qui serait susceptible de remettre en cause l'objectif principal de la Réserve, qui est de maintenir la biodiversité et de préserver les écosystèmes marins et terrestres sur son territoire.



Tintamare



La ligne de protection des baigneurs

Pas de danger pour les baigneurs à Pinel

Une zone interdite à la navigation a été installée en mer par les gardes de la Réserve naturelle devant la plage à l'est de Pinel. Long de 50 mètres et placé à une trentaine de mètres de la plage, cet équipement interdit aux bateaux de s'approcher trop près de la plage et évite ainsi tout accident avec les baigneurs, notamment les blessures provoquées par les hélices.



Aménagements à l'îlet Pinel

- Une zone interdite à la navigation a été installée en mer par les gardes de la Réserve naturelle devant la plage à l'est de Pinel. Long de 50 mètres et placé à une trentaine de mètres de la plage, cet équipement interdit aux bateaux de s'approcher trop près de la plage et évite ainsi tout accident avec les baigneurs, notamment les blessures provoquées par les hélices.
- Depuis février 2011, il est possible d'étendre sa serviette sur la plage principale de Pinel, sans se sentir obligé de louer une chaise de plage. En effet, les gardes de la Réserve naturelle ont délimité une zone « sans transat », à l'aide de poteaux et de cordages, sur la langue de sable située entre deux établissements de plage. L'objectif était de restaurer le principe d'accès gratuit au littoral.



Avant - Après

Infractions = sanctions

Les gardes de la Réserve ont dressé une dizaine de procès-verbaux en 2011, dont deux pour outrage, quatre pour pêche dans le territoire de la Réserve, trois au titre de la loi sur l'eau et un dernier pour atteinte au biotope. Trois avertissements écrits ont été remplis et deux bateaux saisis pour cause de pêche illégale. Parallèlement, le 27 octobre 2011, les douaniers de Saint-Martin ont saisi 63 lambis, la plupart juvéniles, que des braconniers venaient de pêcher dans les eaux de l'Anse Marcel. Les lambis, par chance encore vivants, ont été confiés aux gardes de la Réserve, qui les ont relâchés dans le domaine maritime qu'ils protègent. Les braconniers ont été jugés le 24 novembre 2011 par le tribunal correctionnel.



Par ailleurs, le 6 septembre 2011, grâce à diverses observations réalisées entre le 25 août et le 5 septembre 2011 par la brigade nautique de la gendarmerie, les douanes et les gardes de la Réserve, un contrôle de gendarmerie a permis d'établir que deux pêcheurs avaient à plusieurs reprises posé des filets dans le domaine de la Réserve afin notamment de pêcher des langoustes. Le produit de cette pêche était destiné à être revendu à des particuliers et restaurateurs. Le bateau et tout son matériel ont été saisis et les deux pêcheurs ont comparu le 24 novembre 2011 devant le tribunal correctionnel. Dans le cadre de la même affaire, un restaurateur a également été jugé ce jour-là pour recel, achat irrégulier d'animal provenant d'une réserve naturelle et mise en vente irrégulière d'animal provenant d'une réserve naturelle. Le jugement de ces affaires sera rendu le 24 mars 2012.



Les mouillages de la Réserve, c'est du solide



Travail sous-marin sur les mouillages de la Réserve

Garantir la solidité des mouillages qu'elle a mis en place sur plusieurs sites protégés est un souci constant de la Réserve naturelle, qui tient à garantir une bonne tenue aux bateaux des usagers. Ainsi, sur les sites de Tintamare, du Rocher Créole et sur le site de plongée de la Basse Espagnole, toutes les élingues souples qui tendaient à s'user entre le corps-mort et la chaîne ont été remplacées par des fers à béton de 20 mm de diamètre, scellés chimiquement dans le béton préalablement percé. Ce travail sous-marin a été assuré par les gardes de la Réserve, tous plongeurs scaphandriers émérites. La résistance est garantie, jusqu'à 7 tonnes par centimètre carré.



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin **informe**

À compter du mois de novembre 2011, la Réserve met en place un nouveau code couleurs pour ses bouées de mouillage sur tous les sites de la Réserve: Tintamarre, Rocher Créole, îlet Pinel. Ce code couleur sera le même sur toutes les îles du Nord: Saint-Martin, Sint Maarten, Saint Barthélemy, Anguilla, Saba, Sainte-Eustache.

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin **update**

As of November 2011, the reserve has instituted a new color system for the official buoys at their sites: Tintamarre, Rocher Créole and Pinel. This color code was adopted in order to standardize the buoy marking colors for the northern islands: Saint-Martin, Sint Maarten, Saint Barthelemy, Anguilla, Saba, Saint Eustache.

Bouée de plaisance jaune

20 mètres maximum

Yellow buoy for pleasure boats

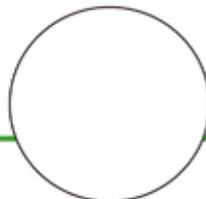
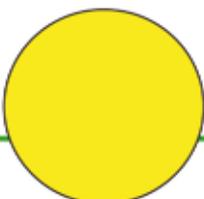
60 feet maximum length

Bouée de plongée blanche

Réservée à la plongée

White buoy for dive boats

Reserved for dive boats only



Bouées de mouillage : mêmes couleurs dans toutes les îles

À l'issue des Assises des Îles du Nord (lire page 33), les gestionnaires des aires marines protégées de Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth, Anguilla, Saba et Saint-Eustache ont décidé d'uniformiser les couleurs des bouées de mouillage dans les cinq territoires, afin de faciliter la compréhension des plaisanciers et des plongeurs. Ainsi, les bouées réservées aux bateaux de plaisance seront toutes jaunes et les bouées réservées aux bateaux de plongée seront toutes blanches. La Réserve de Saint-Martin a publié et diffusé une affichette bilingue auprès des usagers.

Objectif 4

La restauration des milieux ou populations dégradés

Un échange gagnant-gagnant à Coralita

Près de l'embouchure de l'étang aux Poissons, une parcelle encombrée depuis des années de blocs de béton et autres déchets les plus divers est aujourd'hui en grande partie nettoyée. Cette belle avancée est le résultat d'une collaboration bien menée et d'une convention signée entre la famille Carti – installée sur ces lieux depuis longtemps – le Conservatoire du littoral, propriétaire du site, et la Réserve naturelle, gestionnaire. Dans cet échange gagnant-gagnant, la famille s'est engagée à nettoyer la parcelle à ses frais, mais bénéficie en contrepartie d'une autorisation d'occupation temporaire. Si la première phase a été financée par les Carti, le Conservatoire du littoral prend en charge la suite de la reconquête de ce site naturel. Des bombes volcaniques ont été mises en place afin d'interdire l'accès aux véhicules et le sol a été compacté pour l'aménagement à venir. Une étude paysagère est en cours, afin de définir un projet de restauration écologique et d'aménagement léger : plantations, installation de tables de pique-nique... Une meilleure circulation de l'eau entre les bras morts de l'étang et la mer est prévue. Dès 2012, ce bel espace sera mis à la disposition du public, qui, à deux pas de l'observatoire aux baleines, pourra découvrir l'étang et sa mangrove, zone tampon qui limite les inondations, protège la côte contre les agressions de la mer, décante les alluvions, épure les eaux avant leur rejet en mer et abrite une faune riche et diverse.



La Réserve donne son avis sur le PLU

Le diagnostic élaboré par Pauline Malterre sur les tortues marines et leurs sites de ponte a fait l'objet d'une présentation à la Collectivité de Saint-Martin et à la préfecture, le 17 mars 2011. Éric Delcroix, chargé de mission tortues marines à l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) a exposé de quelle façon les plages pouvaient être aménagées – notamment en termes de revégétalisation – afin de favoriser les pontes. À la suite de cette présentation, qui a particulièrement intéressé le vice-président chargé du développement durable, Pierre Aliotti, il a été décidé que la Réserve naturelle sera associée aux réflexions menées pour l'élaboration du futur plan local d'urbanisme (PLU).



Un réseau d'assainissement insuffisant et obsolète porte atteinte aux étangs

• À Chevrise

Alerté par le conseil de quartier numéro deux le 29 mai 2011, la Réserve naturelle s'est rendue sur les lieux pour constater une pollution importante, en bordure de l'étang de Chevrise. Une canalisation défectueuse refoulait les eaux usées de la résidence de Chevrise, polluant l'étang et tout l'environnement alentour... Sans parler des émanations nauséabondes. Devant l'ampleur du désastre, le garde Steve Ruillet a dressé un procès-verbal au titre de la loi sur l'eau pour pollution d'un étang. Ce PV a eu l'avantage de réunir toutes les parties prenantes autour d'une même table, de rechercher les responsabilités et de lancer les mesures qui ont permis de remédier en urgence au problème. La cause de la fuite a été identifiée en amont et réparée, grâce à une caméra introduite dans les canalisations. Il s'est avéré que la station de relevage de Chevrise était défectueuse. Les réparations nécessaires ont été effectuées et tout le réseau concerné a été nettoyé par un indispensable curage.



Pollution à Chevrise

• À La Savane

Depuis le mois de juillet, le réseau d'assainissement saturait en aval du poste de relevage de La Savane, comme en témoignait un écoulement d'eaux usées quasi-permanent sur la route, devant la caserne des pompiers. Suivant la pente naturelle, ces eaux polluées terminaient leur course dans l'étang Guichard, qui fait partie des quatorze étangs de l'île affectés depuis 2007 au Conservatoire du littoral et gérés par la Réserve naturelle. Par l'intervention de la Réserve naturelle et du Conservatoire du littoral, le problème a été identifié et pris en main par l'EEASM. L'étanchéité du poste de relevage laissant à désirer, les eaux de pluie se mélangeaient aux eaux d'assainissement, augmentant le volume d'eau à traiter au-delà des capacités du système. Depuis cet incident, l'étanchéité du poste de relevage a été rétablie et son entretien hebdomadaire est assuré. Un autre écoulement d'eaux usées a brièvement pollué l'étang Guichard, le 5 juillet 2011. Cette fuite trouvait sa source dans le dysfonctionnement d'une mini-station d'épuration privée, dans la résidence des Hauts de la Palmeraie. La société en charge de l'entretien a résolu le problème le jour même.



Écoulement d'eaux usées à La Savane

• À Grand-Case

En face de l'entrée de l'aéroport, un poste de relevage défectueux laisse les eaux d'assainissement se déverser directement dans l'étang de Grand-Case. La Réserve naturelle a constaté ce dysfonctionnement et a pris contact avec le propriétaire des réseaux et du lotissement incriminé. La Réserve naturelle privilégie le règlement à l'amiable, chaque fois que cela est possible. Toutefois, lorsque les milieux naturels et le cadre de vie sont mis en péril et que le dialogue ne s'établit pas, les pouvoirs de police dont sont habilités ses gardes lui permettent de verbaliser en s'appuyant sur le code de l'environnement.



Le voilier échoué a été enlevé

Le voilier échoué depuis le 28 octobre 2010 sur la falaise le long du sentier des Froussards a pu être remorqué le 28 mai 2011 par le Saint-Barth Express jusqu'à Marigot. La quille du bateau avait été enlevée et une grosse bouée installée à bord avant la manœuvre, afin d'éviter un naufrage.



Plus besoin de casque à Pinel

La Réserve naturelle est en charge des sites du Conservatoire du littoral à Saint-Martin et se doit de les gérer au mieux. C'est ainsi que le 29 août 2011, les gardes de la Réserve ont grimpé au tronc de tous les cocotiers de l'îlot Pinel et en ont fait tomber les noix de coco, avant qu'elles ne mettent en péril le crâne et la vie des visiteurs de l'îlot préservé.

Le sentier des froussards peut être pratiqué sans crainte

Les abondantes pluies de l'été 2011 et le développement de la végétation ayant rendu le sentier des froussards difficilement praticable, les gardes de la Réserve naturelle ont réglé le problème en débroussaillant le site, le 21 juillet. Ils ont mis l'occasion à profit pour remplacer le panneau qui avait disparu au départ du sentier, à Grandes Cayes, ainsi qu'un panneau de fléchage, sur la plage de Petites Cayes.





Objectif 5

La communication et l'éducation environnementale

140 jeunes à la découverte des merveilles de Tintamare



Sur la plage de Tintamare

La journée de découverte de l'îlet Tintamare organisée le samedi 7 mai 2011 par Métimer, l'association des professionnels de la mer de Saint-Martin et la Réserve Naturelle, a remporté un franc succès auprès de 140 jeunes lycéens et collégiens des deux côtés de l'île. Métimer avait mis ses bateaux à la disposition des jeunes, tandis que l'équipe de la Réserve naturelle et du Conservatoire du littoral a assuré l'animation naturaliste sur le site, en sensibilisant lycéens et collégiens à l'importance du maintien de ces milieux naturels dans leur état... naturel. Nombre de ces jeunes n'avaient jamais mis le pied sur Tintamare et ont découvert avec curiosité les espèces emblématiques du site, tels le paille-en-queue ou le noddri brun. De tels événements, très appréciés des scolaires mais aussi par un large public, rappellent, s'il en était besoin, combien il est précieux de conserver Tintamare dans son état d'îlet sauvage vierge de tout aménagement, dans un contexte où Saint-Martin s'émeut des échos publiés dans la presse d'un projet éolien affectant cet espace fragile. Rappelons que la bande littorale de Tintamare a été transférée au Conservatoire du littoral. Cette bande littorale, ainsi que le domaine maritime adjacent, sont en outre classés en Réserve naturelle depuis 1998.

Esterline Walters a passé avec succès les épreuves du Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien (BAPAAT) mis en place à Saint-Martin par le CREPS. Cette mère de famille – nombreuse ! – a effectué son stage pratique à la Réserve où, pendant un an, elle a été présente chaque mercredi et pendant les vacances scolaires. Elle a animé des ateliers en milieu scolaire, au bénéfice d'une trentaine de classes et de plusieurs camps d'été. Ainsi pendant la semaine du développement durable, début avril 2011, une soixantaine de collégiens de Quartier d'Orléans a découvert Pinel côté terre, mais aussi côté mer, grâce à une excursion en palmes, masque et tuba sur le sentier sous-marin. Également, trois classes de l'école Nina Duverly ont eu la chance de passer la matinée sur le site protégé du Galion, pour une découverte de la Réserve naturelle. Esterline Walters et Vincent Oliva ont expliqué à ce petit monde très attentif le fragile équilibre environnemental de ce morceau de littoral et l'importance de sa protection. Puis les enfants ont participé activement à cette protection en ramassant les déchets épars, remplissant ainsi dix sacs-poubelles de cent litres.

Esterline, une pro de la nature au service des jeunes



Esterline Walters au Galion

90 enfants dans la nature

Grâce à la Réserve naturelle, 90 enfants ont pu découvrir les milieux naturels de la baie du Galion, le mardi 19 juillet. Les gardes leur ont présenté le récif, les étangs, le cordon sableux qui sépare la mer de l'étang, la végétation littorale, la mangrove et la faune, avec une attention toute particulière pour les oiseaux marins.



Merci les lycéens !

Les pique-niqueurs vont pouvoir remercier la section charpente et menuiserie du lycée polyvalent des Îles du Nord, qui a fabriqué une dizaine de tables et de bancs avec le bois fourni par la Réserve. La moitié de ces tables a été installée cette année sous les raisiniers des plages de Grandes Cayes et de Tintamare et l'autre moitié sera mise en place en 2012. Une convention signée fin 2010 entre le lycée et la Réserve définit le projet et les lycéens ont bénéficié d'une visite sur le site de Grandes Cayes, afin de bien visualiser leur travail à l'avance. Dans le cadre de cette convention, les dix élèves de la section CIPPA du lycée ont imaginé et créé un emblème propre à la Réserve de Saint-Martin, où l'on retrouve les espèces les plus remarquables. En remerciant chaleureusement les jeunes, le directeur de la Réserve leur a annoncé que des T-shirts portant ce nouvel emblème seraient réalisés, portés par l'équipe et vendus lors d'événements.



Une table installée à Grandes Cayes



Coralita : un bon site pour enrichir sa culture



Panneau d'information à Coralita

L'observatoire aux baleines et les deux carbets mis en place en 2010 par le Conservatoire du littoral sur le remarquable site de Coralita, très fréquenté des touristes, ont été dotés de panneaux pédagogiques, finalisant cet aménagement écotouristique. Un panneau d'information générale à l'entrée du site, un panneau présentant les espèces marines protégées et réglementées dans chacun des deux carbets et, enfin, trois panneaux dans l'observatoire présentant les écosystèmes marins, terrestres ainsi que les bonnes pratiques pour les respecter permettent au public d'enrichir ses connaissances en matière environnementale, tout en profitant du paysage. Ces aménagements ont été financés par le Conservatoire du littoral et bénéficient de l'aide de l'Europe au titre du FEDER.

Réserve naturelle & Marine Park : même combat



La Réserve naturelle de Saint-Martin et le Marine Park de Sint Maarten sont allés à la rencontre des plaisanciers à l'occasion de la Heineken Regatta, les 4, 5 et 6 mars 2011. Sur cette photo prise sur le Boardwalk de Philipsburg, on reconnaît, de gauche à droite : le garde Christophe Joe, Pauline Malterre et Tadzio Bervoets, le directeur du Marine Park.

La Réserve dit « oui » à la Collectivité et à l'OT

La Réserve naturelle est toujours prête à répondre positivement aux invitations et aux propositions de la Collectivité de Saint-Martin, ainsi qu'aux demandes de l'Office du tourisme.

- Deux excursions de découverte de la Réserve naturelle ont été organisées à destination de l'îlet Tintamare. La première, à bord du bateau de la Réserve, était destinée aux professionnels de la Caribbean Tourism Organisation, réunis à Saint-Martin du 14 au 17 septembre 2011. La seconde, à bord de bateaux mis à disposition par l'association Métimer, s'adressait aux agents de voyage affiliés à Air France, invités à l'Opération Séduction organisée par l'Office du 13 au 17 novembre 2011.
- Le 14 avril 2011, l'équipe de la Réserve au grand complet était présente aux Assises de l'environnement, organisé par le service territorial de l'environnement au Centre culturel de Sandy Ground, sur le thème de la forêt. Pour leur auditoire de plus de 300 enfants venus des deux côtés de l'île, Pauline Malterre et Béatrice Galdi ont présenté les différents écosystèmes de Saint-Martin de façon ludique, à l'aide de projections. La Réserve disposait également d'un stand d'information, animé par les gardes.
- Le samedi 9 juillet 2011, de 7 heures à 10 heures, 65 écocitoyens ont rempli leurs sacs-poubelles avec exactement 320 kilos de bois, 220 kilos de métal, 160 kilos de verre, 280 kilos de plastique recyclable et 700 kilos de déchets divers. Cet « ecobeach clean-up » était organisé par le service environnement de la Collectivité, en collaboration avec la Réserve naturelle et la société Verte, gestionnaire de l'écosite de Grandes Cayes, où tous les déchets ont été déposés après leur triage.



Le sentier sous-marin remporte la Palme IFRECOR !

L'originalité du projet de sentier sous-marin de Pinel a permis à la Collectivité de Saint-Martin de remporter la Palme Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) 2011. Ce premier concours IFRECOR en faveur des récifs coralliens était ouvert à tous les élus de la France ultramarine, à l'occasion de l'année des outre-mer. Il s'adressait aux élus ayant mis en place une action de gestion durable en faveur de « leurs » récifs. Pierre Aliotti, vice-président en charge de l'environnement, a reçu cette distinction le 15 décembre 2011 à l'occasion de la 26ème assemblée générale de l'International Coral Reef Initiative qui se tenait à La Réunion.



Pierre Aliotti et le trophée de la Palme Ifrecor



«Je suis touché d'être récompensé par ce trophée qui valorise tout le travail réalisé depuis de nombreuses années : la création de la Réserve, les arrêtés de protection forte pris pour tous les étangs, la publication de la loi de 1996, l'intervention du Conservatoire du littoral, le suivi des projets d'acquisition foncière au Gallon et à Red Rock. Autant de projets réalisés pour la qualité de vie de nos concitoyens et pour nos visiteurs touristes, poumons de l'économie locale».



■ ■ ■ Objectif 6

L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

Pauline Malterre a quitté la Réserve pour le WWF... Bienvenue Julien !



Pauline Malterre

Arrivée en juillet 2008 au sein de la Réserve naturelle de Saint-Martin, Pauline Malterre s'est envolée vers la Nouvelle-Calédonie le 31 octobre 2011. Première chargée de mission scientifique recrutée à Saint-Martin, sa nomination a coïncidé avec la mise en place du plan de gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin, qui définit toutes les actions de la Réserve jusqu'en 2014 et qui a guidé l'ensemble de ses missions. Ainsi, elle a participé à la conception et à la mise en œuvre des protocoles scientifiques nécessaires au suivi des tortues marines, des mammifères marins, des oiseaux, des récifs et des herbiers. Grâce à ces outils, la Réserve peut aujourd'hui évaluer l'évolution de l'état de santé de ces milieux et mettre en œuvre les actions de gestion nécessaires à leur préservation. Elle a également œuvré auprès des scolaires, en classe et lors de sorties pédagogiques, et a su créer le premier réseau d'éco-volontaires dédié au suivi des pontes de tortues sur les plages. Forte de cette expérience, elle a rejoint l'équipe du WWF à Nouméa et continue ainsi sa mission, sous d'autres latitudes.



Julien Chalifour

Julien Chalifour, titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, est le nouveau chargé de mission scientifique de la Réserve naturelle. Auparavant chargé d'études au cabinet Pareto, en Guadeloupe, le jeune scientifique participait régulièrement aux suivis des récifs coralliens de Saint-Martin. Il reprend l'ensemble des missions dont était chargée Pauline Malterre et bénéficiera des mêmes formations spécifiques que cette dernière.



Vincent Oliva

Au revoir Vincent !

Recruté pour compléter l'équipe des gardes pendant la haute saison 2011, Vincent Oliva a repris le chemin de son laboratoire pharmaceutique à la fin de son année sabbatique. Sa bonne humeur, son implication et ses compétences ont fourni un appui indispensable pendant cette période de forte fréquentation touristique. Il a notamment travaillé à l'entretien du sentier des froussards, à la création du sentier pédestre de Pinel et à la lutte contre la prolifération du poisson lion.



Compagnonnage : l'échange qui marche

L'initiative TEMEUM financée par le Ministère de l'Ecologie permet le compagnonnage entre gestionnaires d'aires protégées. Ces échanges de personnel donnent l'occasion à ces professionnels de la nature d'exercer leur métier dans un environnement différent, en s'enrichissant de cette différence. À Saint-Martin du 18 au 25 novembre 2011, Julien Athanase et Lydie Largitte étaient les deux premiers gardes à être reçus par la Réserve dans le cadre de ce compagnonnage. Tous deux gardes de la Réserve naturelle de Petite-Terre, ils ont découvert le quotidien des gardes saint-martinois. Les deux gardes guadeloupéens étaient particulièrement intéressés par trois sujets : la gestion des flux touristiques, les arrêtés préfectoraux réglementant les activités commerciales dans la Réserve de Saint-Martin et la gestion des corps-morts.



De gauche à droite, Julien Athanase, Franck Roncuzzi et Lydie Largitte



Objectif 7

Le renforcement de l'intégration régionale

Assises des Îles du Nord : échanger pour améliorer la gestion des AMP

À l'initiative de la Réserve naturelle de Saint-Martin, les gestionnaires et les équipes des aires marines protégées (AMP) de Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth, Anguilla, Saba et Saint-Eustache ont enfin pu se rencontrer, tous ensemble, du 26 au 29 septembre 2011. La Réserve de Saint-Martin a dignement accueilli ses invités à l'hôtel Mercure, grâce à un financement du Gulf and Caribbean Fisheries Institute, du programme Environnement des Nations Unies et du CARS-PAW. Le programme de ces quatre jours prévoyait une visite des aires marines protégées de Saint-Martin, avec un arrêt au Rocher Créole, à Pinel et à Tintamare. Les participants ont ainsi pu découvrir les équipements mis en place par la Réserve – bouées de délimitation, mouillages, sentier sous-marin – la faune, la flore, mais aussi les différents protocoles de suivis scientifiques. Le lendemain, c'était au tour du Marine Park de Sint Maarten de présenter son territoire. Ces sorties scientifiques ont servi de base à de nombreux échanges – très animés, dans une salle de réunion de l'hôtel – chacun présentant « son » aire marine protégée, ses expériences, ses réussites et ses problématiques et les comparant avec les autres. Il a beaucoup été question de coopération, d'harmonisation des protocoles, d'actions communes et de mise en place d'un réseau d'échanges, chacun ayant à gagner de l'expérience de tous, qu'il s'agisse de la prolifération du poisson lion, du blanchissement des coraux, de la protection de l'environnement ou des sources de financement. Tous les participants ont approuvé avec enthousiasme l'idée de renouveler annuellement ces rencontres, dans une île différente à chaque fois. Who is next ?

Ce qu'ils en disent...

Tadzio Bervoets

Manager du Marine Park de Sint Maarten



Cet atelier joue une part très importante dans la reconnaissance de l'importance de la coopération sur les questions environnementales dans nos îles. Les menaces et les solutions liées à notre environnement marin ne sont pas limitées aux frontières ou aux juridictions nationales, mais les transcendent. Par conséquent, il est d'une importance essentielle pour nous de favoriser la communication et une coopération accrue à l'égard de notre objectif commun, qui est de protéger non seulement nos environnements marins nationaux, mais aussi ceux de la région.

Jessica Berkel

Manager du Marine Park de Saint-Eustache



C'était fantastique ! J'ai appris tellement de choses et découvert tellement de problématiques différentes selon les îles. Mais il y a aussi tellement de solutions ! J'ai maintenant l'impression de faire partie d'un réseau qui va me permettre de suivre tout ce qui se passe en matière de recherche et de protection de l'environnement dans les autres îles.

Remone Johnson

Officer at the Department of Fisheries and Marine Resources of Anguilla



Le développement durable de la pêche est important, mais il n'est pas toujours facile de s'entendre entre pêcheurs et aires marines protégées.

Kai Wulf

Saba Park manager for the Conservation Foundation



Nos îles sont toutes interconnectées, les questions sont les mêmes et nous ne pouvons pas nous considérer comme des entités isolées. Grâce à ces rencontres, nous allons pouvoir travailler ensemble de façon beaucoup plus efficace.

Calvin-André Samuel

Coordinator at the Department of Environment of Anguilla



Je suis hyper motivé après ce meeting ! C'était vraiment bien de découvrir tout ce que nous avons en commun avec les autres îles et je suis impressionné par la manière dont toutes ces aires marines protégées se développent. Anguilla est très proche de Saint-Martin, notre Marine Park est très étendu, nous avons 23 étangs en voie d'inscription à la Convention de Ramsar et il est évident que nous avons tout à gagner à travailler en réseau.

Janeczka Richardson

Marine and coastal conservation officer for the Anguilla National Trust



C'était vraiment intéressant de nous comparer avec les autres îles. À Anguilla, l'une des difficultés est d'arriver à allier développement et environnement, avec une réglementation qui n'est pas toujours appliquée. L'île est petite, tout le monde se connaît et cette proximité a pour conséquence qu'il est souvent difficile d'intervenir et de sanctionner les atteintes à l'environnement.



Francianne Le Quellec

Conservatrice de la Réserve naturelle de Saint-Barthélemy, responsable de l'antenne du Conservatoire du littoral

Saint-Martin, Saint-Barth et Anguilla partagent le même plateau continental et donc les mêmes habitats pour les mêmes ressources, mais nous connaissons très peu nos homologues des îles voisines. L'idée à présent est de mettre en commun et de bénéficier des expériences de chacun, pour gagner du temps dans le traitement de problématiques précises. Nous envisageons maintenant des initiatives communes, comme l'uniformisation des mouillages dans les zones marines protégées : bouées blanches pour la plongée et jaunes pour la plaisance.

La Réserve travaille au niveau national, pour l'outre-mer

2011 ayant été désignée année de l'outre-mer, il était naturel que l'outre-mer bénéficie de toutes les attentions lors du congrès annuel des Réserves naturelles de France (RNF), du 5 au 9 avril 2011 à Aix-les-Bains. Sur ce lieu d'échanges entre toutes les réserves, Romain Renoux, Pauline Malterre, Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet ont participé à plusieurs tables rondes sur les enjeux de la préservation des milieux naturels en outre-mer, l'objectif étant de définir un plan stratégique destiné au ministère de l'écologie et concernant l'orientation de toutes les réserves, de France comme d'outre-mer. La Réserve de Saint-Martin est membre de la commission outre-mer au sein de RNF. Cette commission vise à garantir la représentation de l'outre-mer au sein des instances nationales.



Romain Renoux au congrès RNF, à Aix-les-Bains

Le Forum des AMP pour partager les meilleures pratiques de gestion

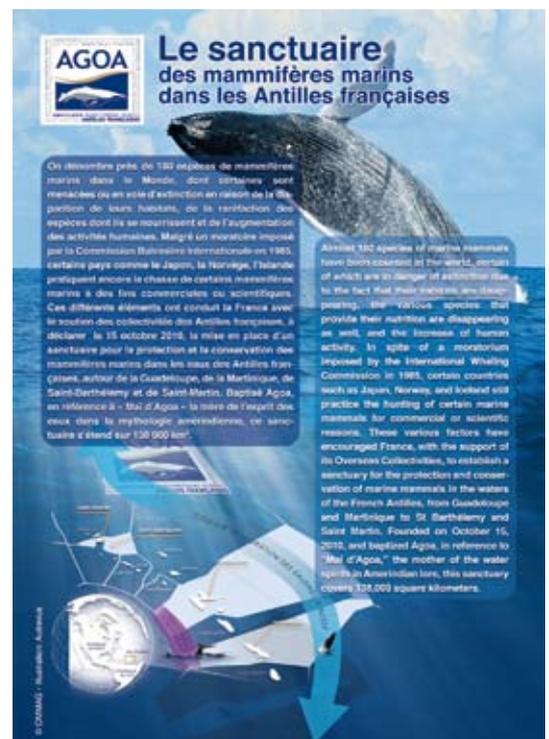
Romain Renoux, directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin, était au nombre des soixante gestionnaires d'aires marines protégées (AMP) venus de France métropolitaine et d'Outre-mer et qui se sont retrouvés à Mayotte du 3 au 9 octobre 2011, afin d'échanger sur les meilleures pratiques de gestion de ces milieux fragiles. Ce Forum des AMP, qui célébrait la création du Parc naturel marin de Mayotte, s'est articulé sur plusieurs thématiques : herbiers, mammifères marins, mise en place de tableaux de bord pour le suivi de ces aires, éventail des actions de police... Un volet était consacré au développement et aux conséquences des sports de nature dans les aires marines protégées et une attention particulière a été consacrée au kite surf, dont la pratique n'est pas toujours compatible avec les autres sports nautiques, en raison de l'espace qu'elle utilise.



Soixante gestionnaires d'AMP à Mayotte

En Martinique pour la protection des mammifères marins

Saint-Martin, membre du sanctuaire AGOA pour la protection des mammifères marins dans les Antilles françaises, était représentée par Romain Renoux à la deuxième Conférence internationale sur les sanctuaires des mammifères marins, du 7 au 11 novembre 2011, en Martinique. Cette conférence était organisée par l'Agence des aires marines protégées en collaboration avec le Bureau des sanctuaires marins de la NOAA et les principaux acteurs de la protection du milieu marin en Martinique. Le thème en était « protection des espèces menacées et de leurs habitats ».





Synthèse des suivis scientifiques





Suivi des populations d'oiseaux marins nidifiant à Saint-Martin



Suivi mis en place et réalisé en interne par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin depuis 2009, concernant principalement 3 espèces (grand paille-en-queue ; nodd brun, petite sterne) et certaines observées de manière plus anecdotique (petit paille-en-queue, sterne bridée, sterne de Dougall et puffin de l'Herminier). Ce suivi a été mis en œuvre en 2011 sur des sites gérés par la RNNSM : Rocher Créole, Tintamarre, Caye Verte et certains étangs.

Grand paille-en-queue

En 2011 :

3 sites marins suivis (10 à 11 sorties par site) attestant d'une plus forte fréquentation à Tintamarre (8,58 8,04 individus/sortie) et de la présence de 36 nids

Evolution :

le nombre d'individus observés depuis 2009 est croissant, mais le nombre de nids régresse fortement depuis 2010

Action de gestion :

Maintien de la tranquillité des couples au niveau des falaises de Tintamarre par l'Arrêté du 29 Mars 2010.



Noddi brun

En 2011 :

Suivi opéré uniquement à Tintamarre en 2011 (9 sorties), attestant de la présence de 69 25,99 individus et de 34,78 11,96 nids observés par sortie,

Evolution :

Confirmation de la présence annuelle d'une trentaine de nids (35) depuis 2009, malgré la très grande variabilité du nombre d'individus observés annuellement,

Action de gestion :

Maintien de la tranquillité des couples au niveau des falaises de Tintamarre par l'Arrêté du 29 Mars 2010.



Petite sterne

En 2011 :

Suivi opéré sur les étangs gérés par la RNNSM (11 à 14 sorties/étang en 2011), attestant de la forte fréquentation de la Saline d'Orient (14,64 33,91 in./sortie) et de la présence de 47 nids recensés sur la réserve

Evolution :

Stabilisation de la population à une quarantaine d'individus depuis 2010, mais nombre de juvéniles en progression en 2011,

Action de gestion :

Maintien de la tranquillité des couples sur les berges des étangs concernés et plus particulièrement aux abords de la Saline d'Orient : barrières, enrochements, fermeture de la route des Salines.



Autres espèces

En 2011 :

Concernant les 4 espèces observées de manière anecdotique sur les étangs, seule la sterne de Dougall a pu être observée à 5 reprises, sur 4 sites différents (1 à 9 ind./observation ; Rocher Créole, Tintamarre, Pointe du Bluff et Saline d'Orient)

Evolution :

Cette espèce n'avait pas été observée en 2010, contrairement à la sterne bridée vues en 2010, qui n'a pas été revue en 2011.



Suivi de l'état de santé des communautés benthiques et des peuplements ichthyologiques des réserves naturelles marines de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.



Commande de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, financée en majeure partie par la DEAL Guadeloupe et réalisée/coordonnée par le bureau d'étude Pareto, sur des sites en et hors réserve à Saint-Martin depuis 2007, ainsi que pour 3 autres aires marines protégées.

Benthos corallien (Chico et Fish Point)

- Le benthos observé sur les 2 sites reflète les caractéristiques de milieux dégradés ou à fortes contraintes hydrodynamiques : une dominante de peuplements algaux (3/4 des fonds), faible proportion de couvert abiotique propice à l'installation des recrues coralliennes, faible recrutement corallien (2 à 3,37 recrues/m² en et hors réserve) et une rareté des oursins régulateurs de croissance algale,
- En terme d'évolution, on observe une réduction statistiquement significative de la couverture corallienne en réserve (2007-2008 et 2010-2011), concomitante avec une augmentation de la couverture algale en 2011,
- Réduction de l'occurrence des phénomènes de blanchissement en réserve depuis 2007 et stabilité hors réserve (0%),
- Tous ces éléments caractérisent un terrain favorable à une réduction de la couverture corallienne sur ces 2 sites et plus particulièrement sur celui en réserve.



Ichtyofaune (Chico et Fish Point)

- Plus grande quantité et plus grande diversité de poissons récifaux hors réserve : 104 ind./100m², 5,8 kg/100m² et 24 espèces à Fish Point, contre 43 ind./100m², 2,4 kg/100m² et 18 espèces à Chicot,
- Globalement une composition des peuplements identique sur les deux sites (majorité de demoiselles, chirurgiens et perroquets),
- Importante part de petits individus (<10 cm), plus particulièrement hors réserve (71,25% du peuplement, contre 64,34% en réserve)
- 49,61% d'herbivores en réserve dont 50% d'individus de plus de 10 cm, contre 33,55% hors réserve dont 31,43% d'individus de plus de 10 cm,
- Cependant, la grande variabilité des résultats ne permet pas d'observer de différence significative dans l'évolution temporelle ou en intersites.



Herbier

- Herbiers en bonne santé (indice de 3/5 en réserve et 2/5 hors réserve) : forte densité de plants (> 1 300 plants/m²), hauteur de canopée importante (> 25,5 cm) structuration spécifique équilibrée (*T. testudinum*/*S. filiforme*),
- Le site en réserve subit une hausse de la densité en *S. filiforme* concomitante à une baisse significative de celle en *T. testudinum*,
- La densité en *T. testudinum* est significativement supérieure hors réserve,
- Développement d'un plan d'action avec l'EEASM visant à améliorer l'assainissement et la qualité de l'eau des étangs, ainsi que des rejets en mer (Etang de l'Aéroport communiquant avec la baie de Grand Case),
- Importance de rester vigilant sur l'évolution du site en réserve au vue du constat fait à Saint-Barthélemy (dégradation due aux apports terrigènes suite à l'aménagement de voirie).



Lambis (S. gigas)

- Présence de faibles densité hors (1,33 ind./100 m²) et en réserve (0,33 ind./100 m²), site sur lequel la proportion en adultes (> 20 cm) est plus importante,
- Baisse significative observée en réserve, mais grande variabilité des résultats.





Reef Check

Commande de la DEAL au bureau d'étude Pareto, pour réalisation d'un suivi annuel d'une station (Galion) par des volontaires formés et encadrer par le représentant local Reef Check France. Programme international de suivi de l'état de santé des peuplements coralliens.

- Station présentant en 2011 les caractéristiques d'un site soumis à des conditions contraignantes (fort hydrodynamisme) : couverture en macroalgues (9%) et corail dur (8%) réduites, couverture en turfs (59%) et zoanthus (17%) très importantes,
- Très forte population de gorgones (106 col./ 20 m), en progression,
- Faible développement de maladies coralliennes (< 3% ; bande blanche et bande noire) et stabilité du blanchissement corallien (2% de la population),
- Ichtyofaune principalement représentée par les gorettes et les perroquets, dont la densité augmente (5 ind./ 20 m),
- Forte implication du personnel de la RNN de Saint-Martin souhaitant la mise en place d'autres sites de suivi : Ilet Pinel.



Suivi mammifères marins

Commande de la RNN Saint-Martin, financée par la DEAL, réalisée coordonnée par l'association BREACH depuis 2010. Suivi visant à étudier l'abondance et la répartition des espèces de mammifères marins fréquentant les eaux de Saint-Martin, pour la conservation de l'habitat et des espèces (engagement de la France à Rio en 1992, création récente d'AGOA). 26 à 28 espèces fréquentant les eaux de Antilles françaises sur les 83 recensées (1/3). 5 espèces observées ou entendues à Saint-Martin (cachalot, baleine à bosses, grand dauphin, dauphin tacheté pantropical, dauphin tacheté atlantique), plus des espèces en échouage (cachalot nain, baleine à bec, orque, globicéphale). Peu de données disponibles sur la taille, l'évolution et la répartition des populations locales.

- 717 km échantillonnés au cours de 3 missions scientifiques embarquées depuis 2010,
- 11 observations visuelles et 16 acoustiques de 5 espèces, dont une grande récurrence du grand dauphin,
- Fréquentation très variable pouvant être liée à une saisonnalité ou à une hétérogénéité de répartition,
- Existence d'une population résidente ou semi-résidente de grands dauphins à confirmer (identification et observation à moyen/long terme),
- Taux de rencontre de 1,6 baleine à bosses pour 100 km parcourus en mars 2011,
- Abondance relative de 0,026 individus/km, valeur supérieure à celle observée en Guadeloupe, mais déterminée à partir d'un échantillon plus restreint,
- Une bonne diversité spécifique et une faible abondance.



INAScuba

Protocole de suivi mis en œuvre dans le cadre du plan national de restauration des tortues marines consistant en un report des observations de tortues s'alimentant, en plongée par des personnes formées. Formation de l'ensemble des clubs de plongée de la partie française en 2009 ayant été suivi de la participation de 4 d'entre eux en 2009, puis seulement 2 en 2010. La RNN Saint-Martin centralise les informations collectées annuellement, afin d'obtenir des informations sur le nombre d'individus observés par espèce, par site et par an, permettant de calculer un Indice d'Abondance annuel (IA).

- 1 271 plongées enregistrées sur 33 sites en 2009, contre 570 plongées sur 36 sites en 2010, conséquence de la baisse de 50% du nombre de participants,
- 624 observations en 2009 (28,5% de plongées positives), contre 236 observations en 2010 (23,9% de plongées positives),
- Pic d'observation identifier en novembre 2010 (30,8% de plongées positives), pendant la période de plus forte occurrence des tortues vertes (*Chelonia mydas*) : novembre à avril,
- Les sites les plus fréquentés par les tortues en 2011 sont le sec de Grand Case (2,11), Moon Scape (1,88) et Charlie's (1,38),
- Légère régression de l'indice d'Abondance toute espèces confondues en 2010 (0,414 contre 0,491 en 2009),
- Nécessité de remobiliser les clubs formés, afin de consolider l'effort d'échantillonnage.





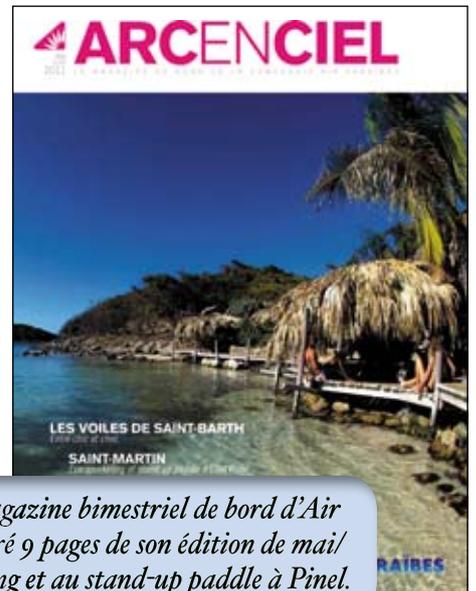
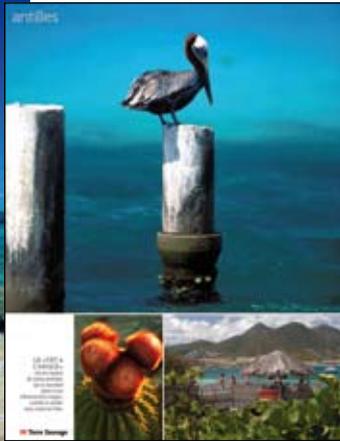
Revue de Presse



Saint-Martin, une destination de plus en plus nature

La Réserve naturelle de Saint-Martin a reçu plusieurs visites de journalistes et a été largement mise à l'honneur dans la presse. Pour la Réserve – et l'antenne du Conservatoire du littoral – c'est l'occasion de promouvoir l'île en tant que destination nature et d'élargir le panel des visiteurs. La presse locale se fait régulièrement le relais de l'actualité de la Réserve, où il se passe toujours quelque chose...

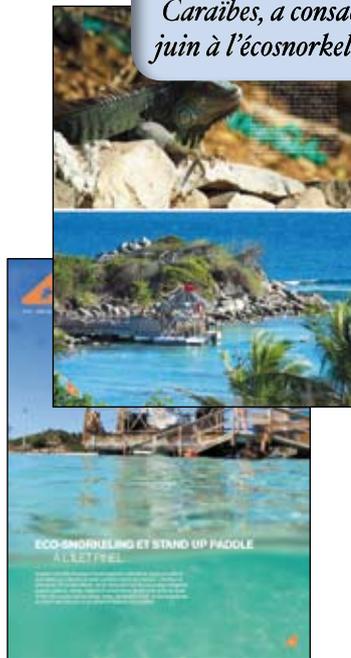
En juin 2011, la prestigieuse revue Terre Sauvage a consacré une page entière au patrimoine naturel de Saint-Martin dans son édition hors série consacré aux sentiers du littoral.



Arc-en-Ciel, le magazine bimestriel de bord d'Air Caraïbes, a consacré 9 pages de son édition de mai/juin à l'écosnorkeling et au stand-up paddle à Pinel.



Le 25 mars 2011, Tour Hebdo, magazine destiné aux professionnels du tourisme, titre « Saint-Martin : l'écotourisme prend son envol ».



Travel Agent Central





Revue de presse locale

Turquoise



Nature



Discover



Fax Info



Saint-Martin's Week



Les sociétés partenaires contribuent à l'entretien des sites touristiques





Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Le Pélican

Le Pélican
N° 1118 - 11 Juin 2011 - 1717

Interrogations sur l'adaptation du Code de l'Environnement

MUSEE
20 ans et portes ouvertes aujourd'hui!

CANTINE
Encore des retards!

PHOTO
Jacques Simonet, préfet de Saint-Martin et Sandrine Babin, directrice de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, lors de la conférence de presse.

Une Albatros croasse au bord des algues

CYCLISME : JOHN NAVA OFFRE UNE 1ERE VICTOIRE D'ETAPE AU VELO CLUB DE GRAND-Case

Le Pélican
N° 1118 - 11 Juin 2011 - 1717

Algues : un problème, pas encore une menace

ENVIRONNEMENT. Algues sargasses. L'échouage massif d'algues sargasses le long des côtes antérieures de Saint-Martin, reste sous la surveillance de la Collectivité qui a la responsabilité du nettoyage tout sur les espaces de la Réserve Naturelle. Le COM a décidé, hier, de procéder au nettoyage, dans les zones les plus fréquentées.

Le nettoyage des côtes

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Le Pélican
N° 1118 - 11 Juin 2011 - 1717

Algues : un problème, pas encore une menace

ENVIRONNEMENT. Algues sargasses. L'échouage massif d'algues sargasses le long des côtes antérieures de Saint-Martin, reste sous la surveillance de la Collectivité qui a la responsabilité du nettoyage tout sur les espaces de la Réserve Naturelle. Le COM a décidé, hier, de procéder au nettoyage, dans les zones les plus fréquentées.

Le nettoyage des côtes

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Poisson lion : il est partout

ENVIRONNEMENT. Espèce invasive. Repéré pour la première fois en juillet 2010, le poisson lion (ou rascasse volante) est désormais présent un peu partout près de nos îles, aussi bien en profondeur qu'à tout près des plages.

Le poisson atteint par la ciguatera

ENVIRONNEMENT. A Sint Maarten, Nature Foundation recommande de ne pas consommer du poisson lion. Des études ont montré que des poissons lions capturés dans les eaux de Sint Maarten sont porteurs de la toxine ciguatera.

Une Albatros croasse au bord des algues

Le poisson atteint par la ciguatera

ENVIRONNEMENT. A Sint Maarten, Nature Foundation recommande de ne pas consommer du poisson lion. Des études ont montré que des poissons lions capturés dans les eaux de Sint Maarten sont porteurs de la toxine ciguatera.

Le nettoyage des côtes

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Témoignages de plagistes

Philippe, Robert, David

Philippe, Robert, David

Philippe, Robert, David

Le Pélican
N° 1118 - 11 Juin 2011 - 1717

Une page se tourne à la Réserve Naturelle...

PÔLE BOUT SCIENTIFIQUE. Une collation, l'équipe de la Réserve Naturelle de Saint-Martin fera son entrée à l'Université de la Martinique, le 21 juillet 2011. La jeune femme s'inscrit dans la lignée de son successeur et est attendue pour décembre 2011. Elle est une très jeune femme au service de la Réserve.

UN POINT CLIF DANS LA CARRIÈRE DE PÊCHEUR MARTINOIS

ABONNEZ VOUS
1 MOIS 6 EUROS
6 MOIS 35 EUROS
1 AN 65 EUROS

METEO CYCLONIQUE
MARIA EST-ELLE EN TRAIN DE POINTER SON NEZ ?

Le Pélican
N° 1118 - 11 Juin 2011 - 1717

Algues : il y en a partout !

ENVIRONNEMENT. Les algues sargasses ont envahi les plages de la Réserve Naturelle depuis le début de l'été. Les gestionnaires de la Réserve Naturelle tentent de nettoyer les zones les plus fréquentées.

Le nettoyage des plages

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Le Pélican
N° 1118 - 11 Juin 2011 - 1717

Algues : il y en a partout !

ENVIRONNEMENT. Les algues sargasses ont envahi les plages de la Réserve Naturelle depuis le début de l'été. Les gestionnaires de la Réserve Naturelle tentent de nettoyer les zones les plus fréquentées.

Le nettoyage des plages

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine

Le plus de la semaine



Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

LYCÉE : quelques solutions à l'urgence, mais...

Le Pélican - 11 Octobre 2011 - N° 1313

Des braconniers sévèrement condamnés

ENVIRONNEMENT. Judo. Deux pêcheurs surpris en pleine activité de pêche illégale en pleine Réserve Naturelle ont été condamnés à 90 jours d'amende de 20 euros chacun. Si les 1800 euros par personne ne sont pas payés d'ici trois mois, la prison sera inévitable...

DEBAT Alternatives citoyennes lance sa réflexion

POLITIQUE Le Ministère d'Etat critique la décision de la commission des élargissements

M.S.G. Building Materials

A PARTIR DE 2895€

NOUVEAU! EXCLUSIF POUR LES CARAIRES

CABANONS FONTAINE

SAINT-MARTIN & LA UNE

Pêcheurs condamnés

Après en pleine activité de pêche illégale en pleine Réserve Naturelle deux pêcheurs. Si les 1800 euros par personne ne sont pas payés...

Un nouveau garde assermenté à la Réserve

Le journal de Saint-Martin

Le mardi 11 octobre 2011

La pêche de 24€

La meilleur offre pour votre véhicule à Saint-Martin

sxm loc 0690 40 2535

JUSTICE : Il fournissait de faux certificats de vie commune

SINT MAARTEN : 8 poissons lions captures

Le Pélican - 11 Octobre 2011 - N° 1313

Tortues : la saison de ponte se termine

ENVIRONNEMENT. Ouzel à rouer. Les tortues marines font des incursions sur les plages de nos îles, pour venir pondre leurs œufs. Le saison 2011 touche donc à sa fin (lire les tableaux suivants). Sous un premier bilan, l'année 2011 n'est pas l'année de la tortue...

AMÉNAGER LES PLAGES POUR PROTÉGER LES TORTUES MARINES ?

Le journal de Saint-Martin

Le mardi 11 octobre 2011

SAINT-MARTIN & LA UNE

SPORT DE PLAGE : Beach Tennis en fête à la Baie Orientale

Le Pélican - 11 Octobre 2011 - N° 1313

Les étangs, des milieux naturels très fragiles

ENVIRONNEMENT. Pollution. La mer, en grand nombre, de poissons dans l'étang des Salines d'Orléans entre La Galion et la Baie Orientale influence le débit sur la situation réelle des étangs de Saint-Martin. Dans la semaine, la Réserve Naturelle Bureau publie les résultats d'une étude scientifique sur les étangs de la partie française. La première du genre...

Un hommage dédié par un public nombreux

M.S.G. Building Materials

4 SAINT-MARTIN

Des lycéens créent l'emblème de la Réserve naturelle

CREATION. Environnement. Les lycéens de la Réserve Naturelle de Saint-Martin ont créé l'emblème de la Réserve Naturelle. L'emblème a été créé par un groupe de lycéens de la Réserve Naturelle de Saint-Martin. L'emblème a été créé par un groupe de lycéens de la Réserve Naturelle de Saint-Martin. L'emblème a été créé par un groupe de lycéens de la Réserve Naturelle de Saint-Martin.

Le journal de Saint-Martin

Le mardi 11 octobre 2011

SAINT-MARTIN & LA UNE

RESERVE NATURELLE : L'EMBLEME CRÉE PAR DES LYCÉENS

FAITS-DIVERS : DES ENFANTS BATTUS PAR LEURS PARENTS

Le Pélican - 11 Octobre 2011 - N° 1313

De nouvelles aides pour des formations en métropole

FORMATION. La Collectivité de Saint-Martin veut de signer avec l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité une convention visant à permettre financièrement le suivi de formations de jeunes en métropole ou à Québec.

Le journal de Saint-Martin

Le mardi 11 octobre 2011

SAINT-MARTIN & LA UNE

Le Pélican - 11 Octobre 2011 - N° 1313

Les étangs, des milieux naturels très fragiles

ENVIRONNEMENT. Pollution. La mer, en grand nombre, de poissons dans l'étang des Salines d'Orléans entre La Galion et la Baie Orientale influence le débit sur la situation réelle des étangs de Saint-Martin. Dans la semaine, la Réserve Naturelle Bureau publie les résultats d'une étude scientifique sur les étangs de la partie française. La première du genre...

Le journal de Saint-Martin

Le mardi 11 octobre 2011

SAINT-MARTIN & LA UNE

Le Pélican - 11 Octobre 2011 - N° 1313

De nouvelles aides pour des formations en métropole

FORMATION. La Collectivité de Saint-Martin veut de signer avec l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité une convention visant à permettre financièrement le suivi de formations de jeunes en métropole ou à Québec.

Le journal de Saint-Martin

Le mardi 11 octobre 2011

SAINT-MARTIN & LA UNE

EN RAISON DU LUNDI DE PENTECÔTE, LA PROCHAINE ÉDITION DU PÉLICAN SERA PUBLIÉE MARDI 14 JUIN



Rapport Financier





RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

RAPPORT FINANCIER PROVISOIRE 2011

FONCTIONNEMENT 2011	BUDGET ANNUEL	REALISE
RECETTES		
REDEVANCE AOT	73 000	81 971
REDEVANCE PASSAGER MARITIME/PLONGEE	45 000	60 000
PRESTATIONS DIVERSES	5 000	15 069
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE S/FONCTIONNEMENT	310 000	247 994
SUBVENTION DEAL - COMPLEMENT AMORTISSEMENTS	17 000	0
TOTAL	450 000	405 034
DEPENSES		
EAU - EDF	1 800	1 157
FRAIS D'ESSENCE	12 000	14 027
ACHATS PETIT MAT-ENTRETIEN	4 000	6 401
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 000	5 761
LOCATIONS IMMOBILIERES	27 000	28 216
ENTRETIEN BUREAU-MAT DE BUREAU	4 000	3 395
ENTRETIEN RESERVE	6 500	2 935
ENTRETIEN BATEAU	3 000	5 719
ENTRETIEN VEHICULE	7 000	4 032
ASSURANCES	5 000	5 011
HONORAIRES - FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	15 000	17 588
ANNONCES ET INSERTIONS - JOURNAL DE LA RESERVE	13 000	5 848
VOYAGES ET DEPLACEMENTS - TRANSPORTS DIVERS	13 000	5 639
FRAIS DE RESTAURATION - PRISE EN CHARGE MISSION	4 000	4 029
FRAIS POSTAUX - TELECOM - INTERNET	7 000	7 160
FRAIS BANCAIRES DIVERS	3 000	1 645
SALAIRES ET INDEMNITES	215 000	191 358
CHARGES SOCIALES	60 000	52 762
Dotations aux amort. immobilisations incorporelles	41 700	42 000
TOTAL	450 000	404 684
RESULTAT	0	350



ETUDES 2011	BUDGET ANNUEL	REALISE
SUBVENTIONS ETUDES		
REPORT SUBVENTION IFRECOR	20 000	0
AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES	20 000	0
SUBVENTION DEAL - DOTATION ANNUELLE S/ETUDES	0	9 046
SUBVENTION DEAL SUR LES ETUDES	67 075	46 174
SUBVENTION ONCFS TORTUES MARINES	6 000	4 800
ASSISES DES IDN		9 333
PRESTATIONS DIVERSES P/C PARETO		1 000
	113 075	70 353
PROJETS D'ETUDES		
SUIVI ETANG	1 000	
INVENTAIRE/CARTO VEGETATION SENSIBLES DEAL	16 275	
SUIVI MELOCACTUS DEAL	10 000	7 388
INVENTAIRE MOLLUSQUES/CRUSTACES/ECHINODERMES	15 000	22 370
SUIVI/EVALUATION MAMMIFERES MARINS DEAL	10 000	3 624
SUIVI BENTHOS HERBIERS IFRECOR	11 000	11 702
LUTTE CONTRE PTEROIS VOLITANS - POISSON LION	5 000	
PAMPA	0	9 916
ETUDES IMPACT RATS ET AUTRES NUISIBLES DEAL	10 000	
ETUDES FREQUENTATION - IFRECOR	5 000	
DOCUMENTATION - DEAL	700	
ETUDES CONDITIONS REINTRODUCTION IGUANE	15 000	
DEPLACEMENTS COPILO AGOA	600	
SUIVIS OISEAUX (MARINS ET LIMICOLES)	5 000	1 000
SUIVI TORTUES MARINES - ONCFS	6 000	4 200
SOINS VETERINAIRES DEAL - ONCFS	2 500	
ASSISES DES IDN		10 153
	113 075	70 353



AMENAGEMENTS 2011	BUDGET ANNUEL	REALISE
SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS		
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DEAL	21 000	14 241
REDEV. MARITIMES AFFECTEE AUX INVEST. MARINS		4 884
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE S/INVESTISSEMENTS	0	3 543
CONVENTION DE TRAVAUX CONSERVATOIRE DU LITTORAL	9 200	
	30 200	22 668
PROJETS D'INVESTISSEMENTS MATERIELS		
REALISATION SITE INTERNET	4 000	
REALISATION OUTILS PEDAGOGIQUES	5 000	
AMENAGEMENTS MARINS DE LA RESERVE	10 000	14 241
AMENAGEMENTS TERRESTRES DE LA RESERVE	9 200	3 543
INVESTISSEMENTS BUREAUTIQUE	1 500	0
INVESTISSEMENTS MATERIELS	0	1 861
MATERIELS DE PLONGEE	500	652
BATEAU		2 370
	30 200	22 668
TOTAL DU FINANCEMENT ETUDES ET INVESTISSEMENTS	143 275	93 021
TOTAL DES ETUDES ET INVESTISSEMENTS	143 275	93 021

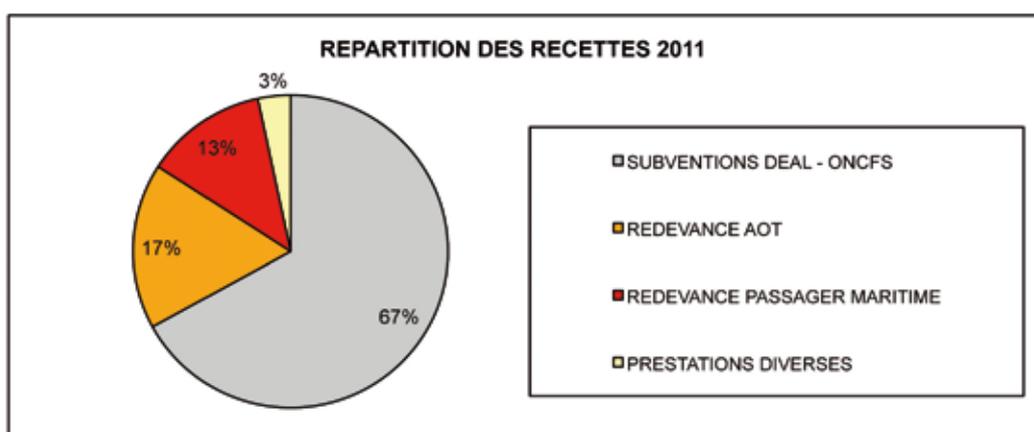


ASSOCIATION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST-MARTIN

RAPPORT FINANCIER PROVISOIRE 2011

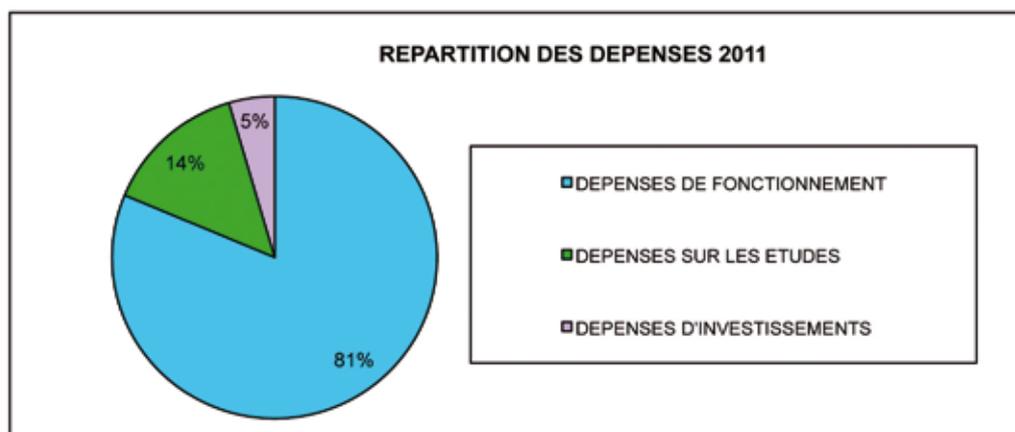
REPARTITION DES RECETTES 2011

	2011	2010	EVOLUTION
SUBVENTIONS DEAL - ONCFS	320 890	382 289	-16,06%
REDEVANCE AOT	81 971	72 920	12,41%
REDEVANCE PASSAGER MARITIME	60 000	41 784	43,60%
PRESTATIONS DIVERSES	16 069	1 649	874,48%
RECETTES TOTALES 2011	478 930	498 642	-3,95%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SUR RECETTES TOTALES	33,00%	23,33%	



REPARTITION DES DEPENSES 2011

	2011	2010	EVOLUTION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	404 684	385 802	4,89%
DEPENSES SUR LES ETUDES	70 353	49 237	42,89%
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	22 668	79 302	-71,42%
DEPENSES TOTALES 2011	497 705	514 341	-3,23%

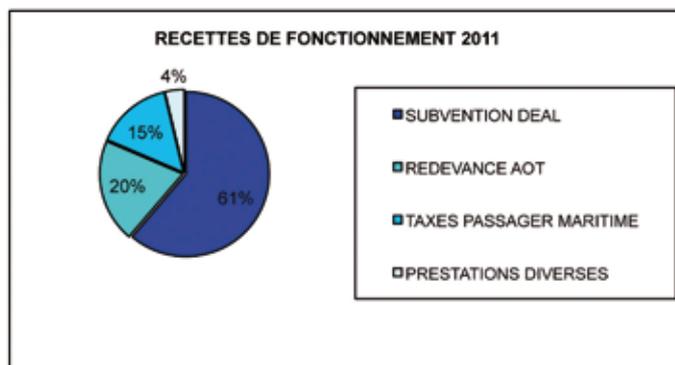




ASSOCIATION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST-MARTIN
RAPPORT FINANCIER PROVISoire 2011
FONCTIONNEMENT 2011

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011

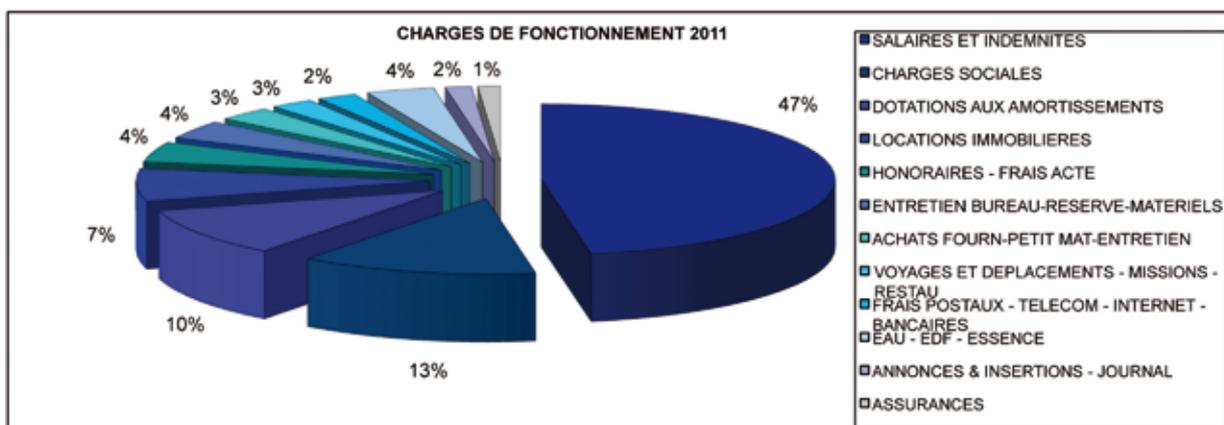
SUBVENTION DEAL	247 994
REDEVANCE AOT	81 971
TAXES PASSAGER MARITIME	60 000
PRESTATIONS DIVERSES	15 069
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011	405 034



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011

SALAIRES ET INDEMNITES	191 358
CHARGES SOCIALES	52 762
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	42 000
LOCATIONS IMMOBILIERES	28 216
HONORAIRES - FRAIS ACTE	17 588
ENTRETIEN BUREAU-RESERVE-MATERIELS	16 081
ACHATS FOURN-PETIT MAT-ENTRETIEN	12 162
VOYAGES ET DEPLACEMENTS - MISSIONS - RESTAU	9 668
FRAIS POSTAUX - TELECOM - INTERNET - BANCAIRES	8 805
EAU - EDF - ESSENCE	15 184
ANNONCES & INSERTIONS - JOURNAL	5 848
ASSURANCES	5 011

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2011 404 684





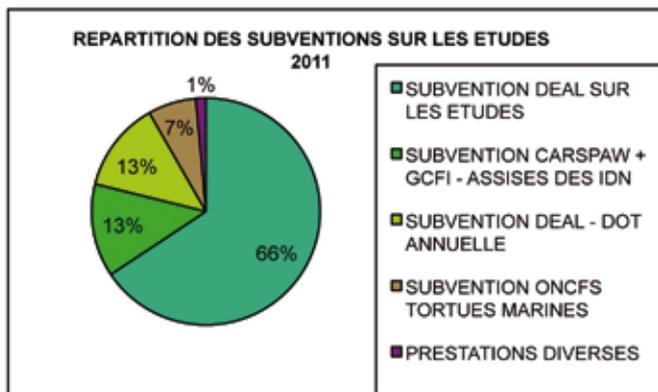
ASSOCIATION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST-MARTIN

RAPPORT FINANCIER PROVISOIRE 2011

ETUDES 2011

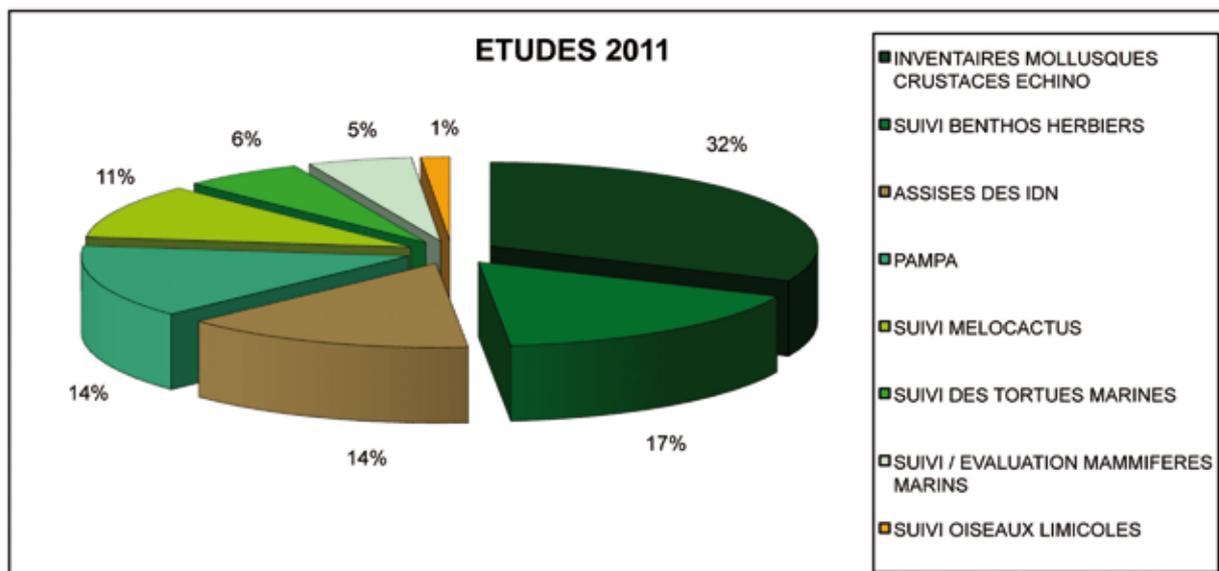
RECETTES ETUDES 2011

SUBVENTION DEAL SUR LES ETUDES	46 174
SUBVENTION CARSPAW + GCFI - ASSISES DES IDN	9 333
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE	9 046
SUBVENTION ONCFS TORTUES MARINES	4 800
PRESTATIONS DIVERSES	1 000
TOTAL RECETTES ETUDES 2011	70 353



DEPENSES ETUDES 2011

INVENTAIRES MOLLUSQUES CRUSTACES ECHINO	22 370
SUIVI BENTHOS HERBIERS	11 702
ASSISES DES IDN	10 153
PAMPA	9 916
SUIVI MELOCACTUS	7 388
SUIVI DES TORTUES MARINES	4 200
SUIVI / EVALUATION MAMMIFERES MARINS	3 624
SUIVI OISEAUX LIMICOLES	1 000
TOTAL DEPENSES ETUDES 2011	70 353





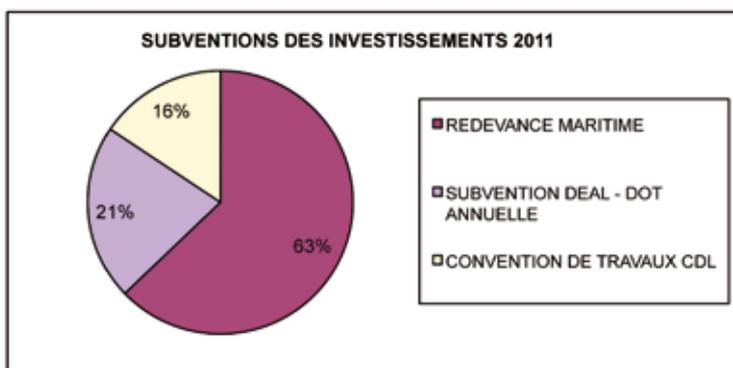
ASSOCIATION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST-MARTIN

RAPPORT FINANCIER PROVISoire 2011

INVESTISSEMENTS 2011

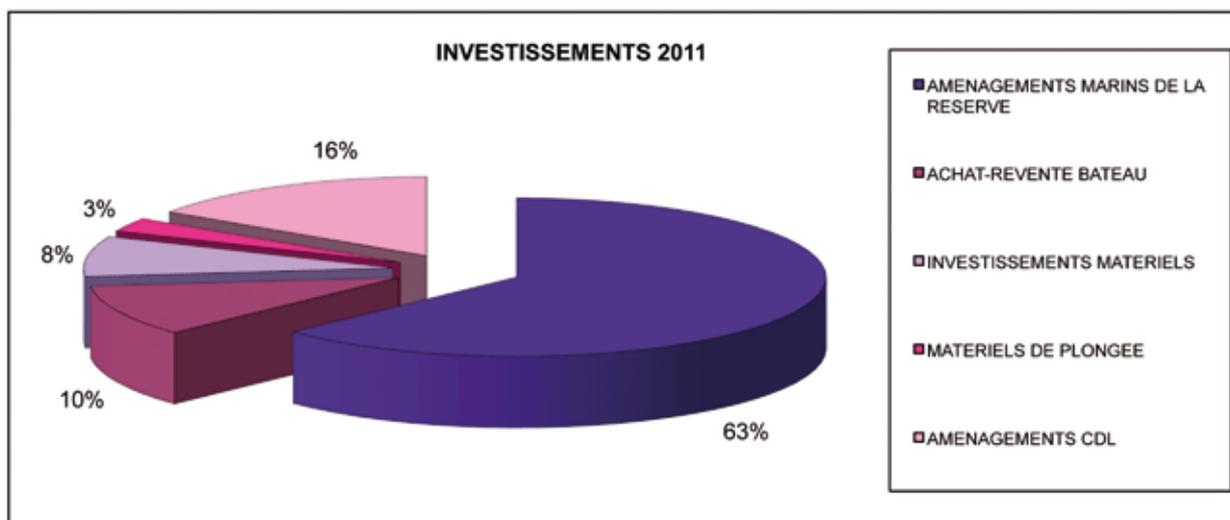
RECETTES INVESTISSEMENTS 2011

DOTATION ET REDEVANCE AFFECTEES AUX INVESTISSEMENTS	
REDEVANCE MARITIME	14 241
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE	4 884
INVESTISSEMENTS CONSERVATOIRE DU LITTORAL	
CONVENTION DE TRAVAUX CDL	3 543
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS 2011	22 668



DEPENSES INVESTISSEMENTS 2011

INVESTISSEMENTS LIES AU FONCTIONNEMENT DE LA RESERVE	
AMENAGEMENTS MARINS DE LA RESERVE	14 241
ACHAT-REVENTE BATEAU	2 370
INVESTISSEMENTS MATERIELS	1 861
MATERIELS DE PLONGEE	652
INVESTISSEMENTS CONSERVATOIRE DU LITTORAL	
AMENAGEMENTS CDL	3 543
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS 2011	22 668





Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin



Comité consultatif du 18 mars 2011
Relevé de décisions

Le rapport d'activité de la RNN en 2010 a été présenté à cette occasion.

Etaient présents :

Simonnet Jacques, préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin
Aliotti Pierre, vice-président de la Collectivité de Saint-Martin
Gumbs Georges, président du CESC
Plaut Jean-François, DEAL Guadeloupe
Boesch Pierre, DEAL Guadeloupe
Leconte Pierre, Mission Territoriale Iles du Nord
Adjudant Watre brigade nautique
Leydier Franck, brigade nautique
Munier Eric, Affaires maritimes Saint-Martin
Contrôleur Buisson, brigade surveillance des Douanes
Marsoni Gilles, Direction des services vétérinaires
Galdi Béatrice, Conservatoire du Littoral
Bulent Gulay, président Métimer
Viotty Harvey, président de l'association de gestion de la Réserve naturelle
Leblond Gilles, ornithologue
Delcroix Eric, ONCFS
Henocq Christophe

Réserve Naturelle de Saint-Martin :

Romain Renoux, directeur
Pauline Malterre, chargée de mission scientifique
Franck Roncuzzi, garde chef

Entrée de séance :

Le Préfet Jacques Simonnet salue le chemin parcouru depuis la création de la Réserve, qui a pu à ses débuts susciter quelques craintes de la part des usagers, inquiets à l'idée d'une possible sanctuarisation des espaces. Or, il s'agit bien d'agir dans la concertation et d'accompagner intelligemment le développement de l'île par une réglementation adaptée. La Réserve et son action peuvent en ce sens contribuer à créer une « vitrine », levier d'un développement écotouristique de l'île, plutôt qu'un frein.

M. le préfet souligne l'importance de l'articulation entre l'action de la Réserve naturelle et celle du Conservatoire du littoral, partenaires complémentaires.

M. le préfet déplore enfin la situation qui existe actuellement pour mener les visiteurs sur l'îlet Pinel, via le système des passeurs. Pour se rendre sur ce site d'exception, entré dans une démarche d'écotourisme, les visiteurs sont contraints d'emprunter des bateaux non conformes à la réglementation et dangereux. De plus, la redevance d'un 1,52 euro par jour et par passager, dont doivent s'acquitter les sociétés commerciales pratiquant leur activité dans le périmètre de la Réserve, n'est pas versée par ces passeurs. Il s'agit d'une perte regrettable pour la Réserve. M. le préfet souhaite que cette situation prenne fin.

M. le préfet souligne également l'importance de la mission d'éducation à l'environnement de la Réserve naturelle et la nécessaire articulation entre le territoire de la Réserve et les territoires adjacents.

Présentation du rapport d'activités 2010 par Romain Renoux, directeur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Réactions de l'assistance et relevé de décisions

Compte-rendu du dernier comité consultatif

À propos du compte-rendu de l'année dernière qui figure dans le rapport d'activités 2010, M. Pierre Aliotti tient à signaler qu'il s'était abstenu pour le vote du 2ème décret (réglementant la circulation des personnes et des activités touristiques dans la RNN).

M. Hénocq signale de son côté qu'il avait voté contre l'interdiction du kite surf dans la Baie de l'Embouchure, de même qu'un membre de la gendarmerie, ce qui n'est pas signalé dans le compte-rendu 2010. D'une façon générale, il insiste sur l'importance du travail de concertation dans la prise de décision, et déplore que celui-ci n'ait pas été suffisant en ce qui concerne la réglementation du kite surf.

Suivi des indicateurs

M. Boesch de la DEAL Guadeloupe souligne qu'il pourrait être intéressant à l'avenir de répertorier le nombre et le type d'infractions constatées par an, afin de constater l'évolution au cours du temps. Romain Renoux indique que cette remarque sera prise en compte à l'avenir (le nombre d'actes d'infraction pourra être indiqué en annexe du rapport d'activités).

Plusieurs membres du comité font remarquer qu'outre la liste des actions menées par la RNN, présentées dans le rapport d'activités, il serait intéressant de restituer le fond de tout ou partie des études. Plusieurs solutions possibles sont évoquées : mise en ligne des études sur le site internet de la RNN, diffusion d'une synthèse papier à l'appui de la présentation orale pour pouvoir aller plus loin, restitution de quelques études au moment du comité consultatif, voire organisation d'une conférence annuelle de restitution des études... La Réserve Naturelle prend bonne note de ces remarques et mettra en ligne sur son site internet les principales études réalisées pendant l'année et restituera les principaux éléments de ces études à chaque comité consultatif.

M. Boesch (DEAL Guadeloupe) souligne qu'au-delà des études spécifiques menées ponctuellement par la Réserve, il serait également intéressant d'avoir un retour sur les suivis de routine (comme la température par exemple). M. Boesch précise également la participation financière et en moyens humains de la DEAL au suivi scientifique standardisé mis en place dans toutes les réserves de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Pauline Malterre dresse un rapide bilan de santé des écosystèmes de la Réserve : les récifs coralliens sont en état moyen et en dégradation. Les herbiers de phanérogames marines sont en bon état, en dégradation. Un certain nombre d'indicateurs de suivi des écosystèmes, des aspects socio-économiques, ainsi que de gouvernance, sont en outre suivis dans le cadre du projet PAMPA, dont le rapport final pourra prochainement être diffusé.

Romain Renoux indique que le premier tableau de bord de la Réserve pourra être présenté au prochain comité consultatif.

Collaboration avec les sociétés commerciales travaillant sur la Réserve

Romain Renoux indique qu'une dynamique positive a été enclenchée avec les sociétés commerciales travaillant sur la Réserve (une soixantaine au total), en particulier grâce au travail d'animation par Franck Roncuzzi. Il salue également la collaboration avec l'association des usagers de la mer Métimer.

Il indique que la redevance perçue par la Réserve est globalement bien comprise, puisque les revenus ainsi dégagés ont permis de réaliser des aménagements concrets.

Un flyer de présentation de la Réserve a en outre été créé et diffusé auprès des usagers afin d'expliquer l'utilisation de la redevance 1,52 euro/jour/personne collectée par la Réserve.

Se pose la question des autocollants délivrés quand une société conventionne avec la RNN : pour l'instant, il n'y figure pas de



date, ce qui fait qu'une société qui ne reconduit pas sa collaboration avec la RNN bénéficie quand même de l'autocollant.

Il est acté qu'à présent, l'année figurera via un sticker sur les nouveaux autocollants délivrés par la Réserve, ce qui permettra au client de repérer préférentiellement les sociétés qui travaillent avec la Réserve, s'il le souhaite.

Par ailleurs, M. Hénocq déplore que la plupart des sociétés qui ont conventionné avec la Réserve ne soient pas gérées par des « enfants de Saint-Martin » sic. Il souhaiterait que des dispositions soient prises dans ce sens et s'interroge sur la possibilité de bloquer les nouvelles autorisations d'activités si elles ne sont pas portées par des locaux.

Romain Renoux indique qu'aujourd'hui rien ne l'autorise à refuser des demandes pour ce type de motif. La Réserve a pour mission de veiller à ce que l'activité économique n'ait pas un impact négatif sur les milieux et non de réguler l'activité économique elle-même.

Récupération des eaux usées des bateaux

Pierre Leconte s'interroge sur la récupération des eaux usées des bateaux commerciaux autorisés à naviguer sur la Réserve.

Franck Roncuzzi indique qu'il ne s'agit pas d'un critère dont la Réserve demande le respect aux bateaux, car il n'existe actuellement pas de filière de traitement de ces eaux dans les marinas de Saint-Martin.

Bulent Gulay de Métimer signale qu'il n'existe d'ailleurs pas d'obligation réglementaire aujourd'hui à récupérer les eaux noires des bateaux.

M. Leconte souhaite néanmoins qu'une réflexion soit menée dans ce sens, afin d'être exemplaire.

Éducation à l'environnement

Un important travail d'éducation à l'environnement est mené par l'équipe de la Réserve, salué par les membres du Comité. Deux conventions de partenariat ont été signées, l'une avec le collège de Quartier d'Orléans et l'autre avec le Lycée des îles du Nord.

Dépendant des financements accordés, Romain Renoux annonce son souhait de recruter un garde-animateur spécialisé dans ce domaine afin de répondre aux nombreuses demandes.

Bulent Gulay de Métimer propose l'organisation, en partenariat avec la RNN, d'une journée (gratuite) de découverte de la Réserve en bateau pour les scolaires. Deux départs pourraient être imaginés, l'un depuis Oyster Pond, l'autre depuis Marigot, pour se retrouver à Tintamare.

Romain Renoux approuve cette idée : il conviendra d'y travailler ensemble pour 2011.

Projets éoliens

Pierre Leconte annonce que dans le cadre de l'appel à projets national lancé par le gouvernement, deux projets éoliens ont été déposés pour ce qui concerne Saint-Martin. L'un concerne le site de la décharge (en limite des 50 pas géométriques), l'autre le centre de l'îlet Tintamarre (qui appartient à un propriétaire privé, le Conservatoire du littoral n'ayant la maîtrise foncière que du pourtour de l'île, via les 50 pas géométriques).

La plupart des membres du Comité se déclarent défavorables à ces projets, tant pour des raisons paysagères qu'écologiques (dérangement voire mortalité de l'avifaune).

M. Aliotti tient à souligner la nécessité qu'il y a à anticiper l'avenir en matière de développement des énergies renouvelables. Il faudra bien trouver des emplacements pour de futurs projets.

Emploi local

M. Hénocq insiste sur l'importance de la création d'emplois locaux. Il rappelle l'existence des CAE (contrat d'accès à l'em-



ploi), qui peuvent être intéressants en termes de formation et d'insertion.

Romain Renoux répond qu'il se renseignera sur cette question, et indique que la RNN accueille d'ores et déjà deux stagiaires BAPAAT.

Sur la thématique plus large de l'emploi des jeunes locaux, Romain Renoux précise que cela ne fait pas partie des missions de la Réserve, mais relève plutôt des attributions de la COM. C'est une question importante : il indique que si la COM lance un groupe de travail spécifique sur ce sujet, la RNN répondra présente pour participer à la réflexion et offrir ses compétences.

Place de l'humain et de l'Histoire dans les projets d'aménagement

M. Hénocq insiste sur l'importance qu'il y a à prendre en compte l'humain et l'Histoire dans les projets d'aménagements d'espaces naturels. Ainsi, un patrimoine intéressant est présent à Saint-Martin, actuellement peu ou pas valorisé (anciennes salines, activité de pêche, patrimoine archéologique : vestiges amérindiens...).

Béatrice Galdi indique que le Conservatoire du littoral, porteur des projets d'aménagements et d'accueil du public en milieu naturel en partenariat avec la Réserve, a pour objectif de valoriser le patrimoine naturel et culturel de ces espaces. C'est notamment une dimension qui sera prise en compte dans le projet d'aménagement de la Baie de l'Embouchure.

Discussions sur le budget

Financement global

M. Plaut, représentant de la DEAL, principal financeur de la RNN, souligne qu'il serait souhaitable à terme que les sources de financement se diversifient et qu'en particulier, une appropriation locale se traduise par une participation financière de la Collectivité de Saint-Martin au budget de la RNN.

Redevances liées aux AOT

M. Plaut s'interroge sur le mode de calcul de ces redevances : Romain Renoux indique qu'elles sont basées sur l'emprise des exploitations en termes de surface et non sur leurs chiffres d'affaires.

M. Hénocq s'interroge sur le bénéficiaire de ces redevances, perçues sur une propriété du Conservatoire du littoral : Béatrice Galdi indique que ces redevances sont intégralement et directement versées à la RNN et dédiées à la gestion et à la réalisation d'aménagements sur le terrain.

Réalisation d'études

M. Boesch s'interroge sur la réalisation des inventaires mollusques/crustacés/échinodermes, qui lui paraît ambitieuse sur une année. Pauline Malterre indique qu'un seul de ces inventaires est prévu (et budgété) pour 2011, mais que le groupe d'étude n'a pas encore été déterminé.

Eric Delcroix souligne l'intérêt qu'il peut y avoir à accueillir des universités à la recherche de terrains d'études : elles disposent de leurs propres moyens humains et logistiques et la mise à disposition des sites permet de récupérer des données intéressantes. Romain Renoux estime qu'il s'agit d'une piste intéressante, qu'il conviendrait de creuser.

Lutte contre le poisson lion

Pierre Leconte s'interroge sur le budget prévisionnel 2011 alloué à la lutte contre le poisson lion (5 000 euros). Romain Renoux indique qu'il s'agit d'une estimation des moyens humains et matériels nécessaires à la lutte contre cette espèce invasive, en dehors du périmètre de la Réserve (la RNN ayant en effet été désignée comme structure référente pour cette mission à Saint Martin).

À l'avenir, Pierre Leconte exprime son souhait de voir la Réserve concentrer son action uniquement sur son périmètre, le budget sera corrigé en conséquence.



Soins apportés à la faune sauvage blessée

Romain Renoux évoque la question des soins à apporter à la faune sauvage blessée. Bien que ce ne soit pas dans les attributions strictes de la Réserve, dont l'équipe ne compte pas de personne habilitée à donner des soins vétérinaires, la RNN est fréquemment sollicitée par le public pour des animaux blessés. En l'absence d'un centre de soins sur l'île, la RNN se trouve démunie face à ces demandes.

M. Marsoni de la DSV indique que celle-ci ne peut malheureusement intervenir qu'en cas de mortalité importante et non pour des individus isolés.

Pierre Leconte estime que cette action ne relève pas de la compétence de la Réserve.

Plusieurs autres membres du Comité estiment qu'au-delà des compétences strictes, il en va aussi de la cohérence de l'action de la Réserve : même si cela ne relève pas de ses missions proprement dites, le public ne comprendrait pas que rien ne soit tenté.

Romain Renoux propose l'inscription d'un budget en 2011 (2 500 euros) alloué à cette action, ce qui permettrait de financer des soins auprès de vétérinaires volontaires. Il pourrait être envisagé d'essayer de conventionner avec l'un d'entre eux. Cette inscription est validée par les membres du Comité.

Autres financements possibles

M. Hénocq indique qu'il est possible de solliciter des subventions auprès de la Fondation du patrimoine pour des opérations de signalétique. Cette possibilité sera à explorer à l'avenir.

Compte tenu qu'un bureau d'étude a été chargé de réaliser en Guadeloupe et à Saint-Martin, une étude sur les principales espèces exotiques envahissantes, le comité consultatif propose que l'étude sur les conditions de réintroduction de l'iguane budgété en 2011 soit reportée à l'année prochaine dans l'attente des conclusions du bureau d'étude. Le budget prévisionnel sera modifié en conséquence.

